



REPUBLIQUE DU BENIN



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

FACULTE DES LETTRES ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)

DEPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION

(DSLCL)

MEMOIRE DE MAITRISE

Filière : Linguistique

Option : Information et Communication

THEME :

**Plaidoyer pour une réelle implication
des langues nationales dans le système
éducatif formel**

Réalisé et soutenu par :

Miriette Chantal D. VODOUNNON

Sous la direction de :

Président : Maxime da-CRUZ

Examineur : Bienvenu AKOHA

Rapporteur : Roger GBEGNONVI

Juin 2012

SOMMAIRE

Sommaire -----	1
Dédicace -----	2
Remerciements -----	3
Liste des tableaux -----	5
Liste des figures -----	7
Liste des Sigles et Abréviations -----	8
Introduction Générale -----	10
Chapitre I : Généralités -----	13
Chapitre II : Cadre et méthodologie de l'Etude -----	28
Chapitre III : Présentation, Analyse des résultats des questionnaires et Plaidoyer -----	57
Conclusion Générale -----	98
Références bibliographiques -----	100
Annexes -----	103
Table des matières -----	107

DEDICACE

- A tous ceux qui n'ont pas cessé de consentir des sacrifices pour m'assurer une éducation et un avenir radieux, recevez ce travail comme la récompense de vos peines.
- A tous les hommes et femmes qui se battent pour un véritable développement et pour la promotion des langues nationales, trouvez par ce travail une contribution à l'aboutissement de vos combats.

REMERCIEMENTS

Nul ne peut se suffire. Ceux qu'il désire faire, il ne peut le réaliser seul. Ce travail dont la réalisation a été rendu possible par la générosité de plusieurs personnes, vient à sa phase d'évaluation.

En attendant la décision du jury, qu'il nous soit permis de présenter à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué positivement à cette réalisation, nos sincères remerciements et de leur exprimer nos profondes gratitude.

Il s'agit notamment:

- du Professeur GBEGNONVI Roger, notre maître de mémoire. Malgré vos multiples occupations, vous avez accepté diriger ce travail. Recevez notre profonde et sincère gratitude ;
- du Professeur AKOHA Bienvenu dont les connaissances et l'expérience dans le domaine de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel nous ont facilité le travail ;
- du Professeur da-Cruz, sincère merci
- du Docteur SEMBIENI Coffi, Directeur de la Commission de Pilotage de l'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel, sincère merci ;
- du Docteur DJIHOUESSI Blaise, professeur au DSLC, profonde gratitude ;
- du Docteur ADJA Eric, professeur du DSLC, merci pour vos conseils.

- de tout le corps professoral du DSLC pour le savoir qu'il a bien voulu nous transmettre tout au long de notre formation ;
- de Madame Diane DIBANGO, vos conseils nous ont guidé dans la réalisation de ce travail, sincère merci ;
- de Monsieur KLANCLOUNON Angelo, votre soutien est de taille, profonde gratitude ;
- de Madame GNANHO Esther, merci ;
- de Monsieur GBEDOLO Duplex, sincère merci ;
- à tous les camarades de ma promotion, courage et persévérance pour la suite ;
- à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de ma formation, profonde gratitude.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : tableau des variables du modèle du comportement langagier autodéterminé et conscientisé

Tableau N°2 : tableau des langues suggérées par l'atelier de Possotomè en fonction des critères énumérés

Tableau N°3 : tableau du quota horaire

Tableau N°4 : tableau de présentation des résultats statistiques des élèves

Tableau N°5 : tableau de présentation des résultats qualitatifs des élèves

Tableau N°6 : tableau de présentation des résultats statistiques des enseignants

Tableau N°7 : tableau de présentation des résultats qualitatifs des enseignants

Tableau N°8 : tableau de présentation des résultats statistiques des parents d'élèves

Tableau N°9 : tableau de présentation des résultats qualitatifs des parents d'élèves

Tableau N°10 : tableau de l'implication de l'UNESCO dans l'introduction des langues nationales dans l'enseignement

Tableau N°11 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le gouvernement

Tableau N°12 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le ministère de la culture, de l'alphabétisation, de l'artisanat et du tourisme

Tableau N°13 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le ministère de l'enseignement maternel et primaire

Tableau N°14 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le ministre de l'éducation

Tableau N°15 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le Département des Sciences du Langage et de la Communication

Tableau N°16 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers les organisations d'alphabétisation et de l'intégration des langues nationales

Tableau N°17 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers les médias

Tableau N°18 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers la population béninoise

LISTE DES FIGURES

Figure N°1 : Carte linguistique du Bénin

Figure N°2 : Schéma pour un apprentissage bilingue : exemple du citron

Figure N°2 : Schéma pour un apprentissage bilingue : exemple des fruits

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

LN: Langue Nationale

LM : Langue Maternelle

LO : Langue Officielle

CESE : Centre d'Eveil et de Stigmatisation de l'Enfant

EGE : Etats Généraux de l'Education

NPE : Nouveau Programme d'Etude

CTIS : Commission Technique d'Intervention Spécialisée

CENA : Commission Electorale Nationale Autonome

INFRE : Institut National pour la Formation et la Recherche en Education

MEMP : Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire

MEPS : Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire

MCSL : Ministère de la Culture, Sport et Loisir

INAEA : Institut National de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes

DNAEA : Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes

MAPLN : Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

MCAPLN : Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues Nationales

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

ELM : Education en Langue Maternelle

CES : Conseil Economique et Social

MILNASEF : Mission d'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel

CNPILNa-SEF : Commission Nationale de Pilotage de l'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel

CENALA : Centre National de Linguistique Appliquée

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

DEC : Direction des Examens et Concours

ODLN : Organismes de Défenses des Langues Nationales

CEBELAE : Centre Béninoise des Langues Etrangères

UPMB : Union des Professionnels des Médias du Bénin

HAAC : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

INTRODUCTION GENERALE

L'éducation est une condition préalable pour assurer un bon développement de l'homme et de la société. Elle améliore la qualité de vie de l'homme et lui permet non seulement de les gérer au mieux, mais aussi d'acquérir des informations pour une meilleure prise de décision. A cette ère de la mondialisation où tout devrait concourir au développement social, économique, culturel et politique de chaque pays, l'éducation scolaire est considérée comme la mieux adaptée pour fournir la connaissance scientifique et culturelle capable de favoriser l'atteinte des objectifs de développement.

En effet, le sous-développement du Bénin est caractérisé par plusieurs facteurs dont le principal est la non introduction des langues nationales dans son système éducatif. La langue définie selon André Martine dans «Eléments de Linguistique Générale» comme un « instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités doublées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes...», devient le principal instrument de communication et de l'éducation, vecteur du développement.

Par ailleurs l'instruction dans les langues nationales serait un moyen efficace qui permettrait à une grande partie de la population de participer aux affaires de la nation. Au Bénin, le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) de février 2002 a révélé que la partie de la population sans instruction en 2002 est de 57% pour l'ensemble du Bénin (soit 47, 2% de garçons et 66% de filles). De plus selon les statistiques de la direction de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes en 2002, 67% des populations sont analphabètes.

Après un demi-siècle d'indépendance, force est de constater que, malgré la mise en place des actions concrètes visant à introduire les langues nationales dans l'éducation au Bénin, celles-ci sont encore au point mort. La loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin en son article 8

stipule que « *L'enseignement est dispensé principalement en français, en anglais et en langues nationales. Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme véhicule d'enseignement dans le système éducatif. En conséquence, l'Etat doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales aux niveaux maternel, primaire, secondaire et supérieur* ». Malgré la création en 2008 du Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales par le Président Boni YAYI, les langues nationales ne sont toujours pas présentes dans nos écoles. Face à cet état de chose, il urge que nous plaidions en faveur de celles-ci. Cette raison nous amène à intituler notre mémoire de maîtrise comme suit : « ***Plaidoyer pour une réelle implication des langues nationales dans le système éducatif formel*** ».

Pour cette étude, nous avons élaboré les hypothèses suivantes :

- i. manque de soutiens financiers des actions entreprises depuis la période postcolonial ;
- ii. manque de sensibilisation des acteurs de l'éducation et de leur implication dans le processus de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel ;
- iii. utilisation secrète des langues nationales par les enseignants et les apprenants dans les écoles sans attendre une quelconque officialisation. Cette situation influe sur le rendement scolaire et sur la société ;

Pour répondre à ces hypothèses, notre mémoire se propose d'atteindre les objectifs suivants :

Objectif général :

Mettre en œuvre une stratégie de communication pouvant permettre l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois.

Objectifs spécifiques :

- i. identifier les structures déjà mises en place pour la promotion des langues nationales et les actions déjà effectuées ;
- ii. proposer un certain nombre d'actions pouvant permettre l'introduction des langues nationales dans les écoles béninoises ;
- iii. permettre aux enseignants et aux apprenants d'utiliser officiellement les langues nationales dans l'acte d'enseignement / apprentissage / évaluation.

Chapitre I : Généralités

1.1 Définition des concepts

1.1.1 Plaidoyer

Le plaidoyer est une action visant à défendre une cause dans le but de soulager la pauvreté, la souffrance, l'oppression et l'injustice dont sont victimes les peuples. Il sert également à mettre ceux qui ont le pouvoir en face de leur responsabilité et à donner les moyens d'agir pour un développement durable à long terme. Les acteurs de plaidoyer sont les ONG, les syndicats, les partis politiques, l'Eglise, la société civile etc.

« Le plaidoyer sert à influencer les gens, les politiques, les structures et les systèmes afin d'apporter un changement de comportement ou de politique. Il s'agit d'influencer ceux qui ont le pouvoir afin qu'ils agissent de manière plus équitable »(Plaidoyer et Marketing social : Eléments de Syllabus ; Dr Eric ADJA).

Selon le *National Center for Advocacy Studies* (Centre national pour les études sur le plaidoyer), le plaidoyer est *« Un ensemble d'actions programmées et organisées, destinées à influencer les politiques de manière efficace. Le but est aussi d'influencer la manière dont ces politiques sont appliquées afin de renforcer le pouvoir des populations marginalisées. Dans une culture démocratique libérale, les plaidoyers utilisent les instruments de la démocratie et adoptent une manière d'agir constitutionnelle mais aussi pacifique »*¹.

1.1.2 Langues nationales / langues maternelles

La langue maternelle est *« La langue apprise comme premier instrument de communication dès le plus jeune âge et employé dans le pays d'origine du sujet parlant. C'est la langue première d'un sujet donné, même si ce n'est pas la langue de sa*

¹Plaidoyer et Marketing Social : Eléments de syllabus ; Dr Eric ADJA, 2007.

mère ». Albert Bienvenu AKOHA « Structure Générale des langues, français, langues africaines », OGW Edition, 2010, 112p.

Selon le dictionnaire Larousse 2009, la langue maternelle est « *La première langue apprise par l'enfant, au contact de son environnement immédiat* ». Etant donné que l'apprentissage de la langue commence depuis le ventre de la mère, elle est alors la langue de la mère. Dans certains cas, lorsque l'enfant est éduqué par des parents ou des personnes parlant des langues différentes, il peut acquérir ces langues simultanément, chacune pouvant être considérée comme une langue maternelle. Il sera peut-être alors en situation de bilinguisme. Un enfant dont la première langue apprise est le fongbé a pour langue maternelle le fongbé, même s'il a appris et maîtrisé le yoruba et le dendi par la suite.

La langue nationale se définit comme « *La langue d'un groupe ethnique dont l'usage est reconnu dans l'Etat auquel appartient ce groupe* ». Petit Robert Paris 1986. La langue nationale est définie comme étant soit une langue africaine qui est aussi une langue officielle, soit une langue qui a été décrétée comme étant la langue nationale d'un pays. Toutes les langues maternelles ne sont pas nécessairement des langues nationales.

1.1.3 Education

C'est un processus qui permet d'enseigner à un individu le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. La « Déclaration universelle des droits de l'homme » définit l'éducation comme : « *L'ensemble des moyens qu'une société assure à ses membres pour les scolariser, c'est-à-dire faire partager surtout aux jeunes les valeurs qu'elle privilégie, sa culture en même temps que transmettre les connaissances nécessaires à l'épanouissement de leur personnalité. Elle doit viser au renforcement du respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux et religieux,*

ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix ». (Zinsou, 2006)¹.

1.1.4 Education formelle

Elle est celle qui se fait à l'école. C'est celle qui est instituée par l'Etat à travers sa politique éducative. Elle a pour objectif de former les citoyens dont a besoin la société pour sa pérennisation et son développement.

1.1.5 Politique et aménagement linguistique

Avec la cohabitation de plusieurs langues sur le territoire africain, la présence d'une langue européenne, de par le fait colonial, pose le problème de la gestion du multilinguisme dans les pays colonisés. C'est la politique linguistique d'un pays qui détermine le mode de gestion du multilinguisme. Par "*Politique linguistique*", on entend les décisions et les options concernant le statut et les fonctions des langues. C'est la politique linguistique qui décide que telle langue sera langue officielle, langue nationale ou non ; c'est elle qui indique si une langue sera utilisée dans l'éducation formelle ou non formelle. La politique linguistique peut être plus ou moins explicite.

L'aménagement linguistique inclut le travail effectué sur la langue, par exemple, sa standardisation, son instrumentalisation (par la description linguistique, la confection de dictionnaires, l'élaboration d'un code orthographique, la création de néologismes pour en enrichir le vocabulaire, etc.), son instrumentation (l'élaboration de supports pédagogiques pour son enseignement) etc.

¹ ZINSOU M. : "déterminant du faible taux de scolarisation dans la commune d'Allada" : cas des villages de Houndadja et Dodji – Sèhè, mémoire de fin de formation à l'ESAS, UAC, FSS, 2006, 77p.

1.2 Langues nationales et enseignement au Bénin

1.2.1 Période précoloniale

Avant l'indépendance, c'est-à-dire avant 1960, l'alphabétisation des indigènes se faisait sous forme de cours d'adultes en français. L'objectif visé était de former un nombre restreint de commis et d'auxiliaires d'administration coloniale. Pendant cette période, les langues africaines étaient délaissées au profit de celles du colon. L'alphabétisation en langues nationales concernait uniquement les Saintes Ecritures et ceci grâce aux missions religieuses. Ainsi, des écoles ont été créées par des pasteurs méthodistes de nationalité britannique dans certaines régions de notre pays à savoir Kétou, Dassa, Savè. Dans ces écoles, le *mina* et le *gengbé* sont fortement enseignés. AYO Bamgbosé (1976)¹ affirme « *Les écoles confessionnelles, catholiques comme protestantes dispensaient un enseignement religieux d'une heure par jour dans les langues fon et yoruba* ». Mis à part ces enseignements, aucune action n'est entreprise sur le plan scolaire concernant l'intégration des langues nationales dans le système éducatif.

1.2.2 La période post coloniale

Au lendemain des indépendances, le Bénin connut une histoire politique mouvementée. Cet état de chose n'a pas permis aux dirigeants béninois de songer à la promotion de leur langue. Assoiffés par le pouvoir, ils se sont lancés dans la quête de celui-ci. Pendant ce temps, l'objectif visé par le colon n'a pas changé. Le médium d'enseignement dans les écoles béninoises est demeuré le même (le français), marquant ainsi l'exclusion des langues nationales. En effet, suite à la conférence d'Addis-Abeba de 1960 à 1972, le système éducatif béninois s'inspirait du modèle français tel que défini dans le plan d'éducation de la conférence d'Addis-Abeba. Depuis l'indépendance

¹Cité par BABALOLA Clément, 1991, problématique de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif : contribution aux NPE, mémoire de maîtrise, p.24

en 1960, trois périodes peuvent être distinguées dans l'histoire de la politique éducative au Bénin.

1^{ère} période (1960 à 1972)

Pendant cette période, le système éducatif était calqué sur le système français. En 1966, une expérience d'alphabétisation en français a été initiée dans le département du Borgou avec l'appui de la coopération suisse. Mais cette entreprise a connu un échec justifiant le passage à une alphabétisation nationale baatɔ nu au profit de producteurs de coton. Après le baatɔ nu, ce fut l'application des langues fɔ n et yoruba au profit des producteurs de palmiers à huile dans les régions du centre et du Sud. Par ailleurs, en 1970, grâce à l'initiative conjointe des élèves et des enseignants du Lycée Mathieu BOUKE de Parakou, une expérience débuta sous forme de causeries en fɔ n, en dɛ ndi et baatɔ nu. Elle s'étendit au Lycée Béhanzin de Porto-Novo où trois langues ont été introduites de 1970-1971 : fɔ n, dɛ ndi, yoruba.

2^{ème} période (1972 à 1989)

A la suite de la révolution de 1972, le gouvernement béninois a adopté la réforme dite de « *L'école nouvelle* » fondée sur un modèle de développement de type socialiste. A la faveur de ce changement politique, la question de l'alphabétisation a retrouvé une place de choix avec un engagement plus résolu de l'Etat. Ainsi, dès 1973, la commission nationale de linguistique a demandé et obtenu l'introduction des langues nationales dans le programme de formation des enseignants.

La même année, le Programme National d'Edification de l'école nouvelle affirme que « *La langue étant le véhicule d'une culture, il faudra travailler à la réhabilitation, à la défense et à l'illustration de nos cultures en introduisant nos langues dans notre enseignement* ». Il ajoute que « *Cette introduction sera progressive. Il s'agira d'abord d'introduire les langues nationales comme matière et ensuite comme véhicule du savoir* ».

En 1974, une direction de l'alphabétisation et de la presse rurale a été créée avec à sa tête un directeur. De plus, il existe des lois, dont l'arrêté N°45/MCC/CAB/DA/SA portant attribution, organisation de l'alphabétisation et fonctionnement de la direction de l'alphabétisation, l'arrêté de 1984 N°467-C/MESRS/DGM/SP portant création et organisation du Centre National de Linguistique Appliquée.

A tout cela, nous pouvons ajouter l'ordonnance N°75/30 du 23 juin 1975 portant loi d'orientation de l'Education Nationale. En effet, dans cette ordonnance, il a été demandé :

- ❖ *au ministère de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale d'introduire l'utilisation de certaines langues telles que : aja, fon, baatɔ nu, de nda, ditammar et yoruba dans l'administration des localités ;*
- ❖ *au ministère de l'éducation nationale :*
 - *d'assurer l'introduction progressive des six (06) langues aux examens du Certificat d'Etudes Primaire (CEP), du Brevet Elémentaire du Premier Cycle (BEPC), du Baccalauréat et autres concours ;*
 - *d'assurer le perfectionnement et la formation des cadres d'alphabétisation à l'Ecole Normale d'Administration et dans les Ecoles Normales Intégrées ;*
- ❖ *au ministère du travail de l'emploi et des affaires sociales et au ministère de la santé publique, de prévoir une épreuve dans les langues nationales aux concours et examens professionnels ;*
- ❖ *au ministère de la culture et des communications d'assurer avec le ministère de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale, le ministère de la santé publique, le ministère du travail, de l'emploi et des affaires sociales et autres ministères, l'introduction progressive des langues nationales dans le système éducatif ainsi que dans les concours et examens professionnels ».*

En outre, durant la période de la révolution du régime marxiste-léniniste d'octobre 1972, les écoles maternelles publiques ont été appelées CESE "Centres d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant". En effet, par l'arrêté N°154/MJLAS/DAFA de 1976, les jardins d'enfants sont passés sous tutelle du Ministère de l'Enseignement du Premier Degré pour aboutir finalement en 1980 à l'ouverture des premiers CESE où l'éducation préscolaire est entièrement assurée en langues nationales.

D'autres actions essentielles ont été menées :

- ❖ la création de journaux en langues nationales. Au total, six (06) périodiques utilisaient les langues nationales au Bénin. Il s'agit de :
 - alludjùmose (coopération) mensuel yoruba;
 - cookanne (concertation) mensuel waama ;
 - fitila (lumière) mensuel de ndi ;
 - inbuke (autre nouvelle) mensuel adja ;
 - kparo (crieur public) mensuel bariba ;
 - sèdonyonwi (information) mensuel fɔ n ;
- ❖ la traduction des slogans, mots d'ordre et instructions diverses de la Révolution dans toutes les langues connues de la République ;
- ❖ l'introduction des langues nationales comme langues de travail à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- ❖ l'accroissement très sensible du nombre des langues béninoises utilisées à la radio, puis à la télévision nationale ;
- ❖ la fondation de l'Association Béninoise des Ecrivains en Langues Nationales (ABEL) ;
- ❖ la création de la Commission Nationale de Linguistique (CNL) devenue Centre National de Linguistique Appliquée (CENALA) sous la tutelle du Ministère chargé de l'Education Nationale et, à l'Université Nationale du Bénin, du Département d'Etudes Littéraires et Linguistiques (DELL), qui

deviendra Département des Etudes Littéraires, Linguistiques et de Tradition Orale (DELTO), puis Département des Sciences du Langage et de la Communication. C'est aussi la mise en route du processus qui va aboutir à la réalisation de l'Atlas Sociolinguistique National, etc. ;

- ❖ la démonopolisation de l'espace audiovisuel qui a contribué au maintien des langues nationales dans les usages courants avec des émissions interactives qui permettent aux populations analphabètes exclues des grands débats de la nation de se prononcer sur les affaires publiques ;
- ❖ les productions cinématographiques en langues nationales.

3^{ème} période (1990 à 2000)

La tenue des Etats Généraux de l'Education (EGE) en octobre 1990, suite à la conférence des forces vives de la nation, marqua le début de la troisième période. Ces états généraux précisent qu'il faut faire des élèves « Les citoyens aimant leur pays, prêts à le servir, prêts à participer à son développement économique, social et culturel (...) c'est pourquoi, l'introduction des langues nationales doit aller au-delà de leur utilisation dans les CESE ».

A la suite de ces états généraux, on assiste à une succession de réforme dont celle de juin 1992, avril 1993 et mai 1994. Les acteurs de ces réformes ont proposé de nouvelles orientations conformes aux options politiques libérales désormais en vigueur au Bénin (recenser et analyser les besoins de formation en alphabétisation et éducation des adultes ; introduire les langues locales dans le système éducatif formel et dans l'administration locale ; développer des programmes spécifiques d'alphabétisations et de formations en direction des femmes et des jeunes filles etc.)

En outre, la constitution du 11 décembre 1990 stipule en son article 11 « *Toute les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leur langue parlée et écrite et de développer leur propre culture tout en respectant celle des*

autres... L'Etat doit promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication ». En plus, l'article 40 précise que « L'Etat a le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la constitution, de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, ainsi que tous les instruments internationaux dument ratifiés et relatifs aux droits de l'homme... ».

Ensuite en 1991 sous la loi N° 91-006 du 25 Février l'Etat béninois s'est doté d'une « Charte culturelle » qui met l'accent sur la promotion des langues nationales. En vertu de cette charte, l'Etat reconnaît « L'impérieuse nécessité de développer les langues nationales, vecteurs de nos cultures et instruments privilégiés du développement culturel et social ».

De plus, dans cette même charte, on peut lire : « L'Etat béninois tout en assurant une égale promotion à toute les langues nationales doit préparer et mettre en œuvres les réformes nécessaires à l'introduction progressive et méthodologique de ces langues dans l'enseignement ».

Par ailleurs, l'adoption du Nouveau Programme d'Etude (NPE) vient concrétiser la volonté de l'Etat à faire de nos langues une source de développement. Les NPE sont utilisés dans l'enseignement primaire et permettent la valorisation des langues nationales à travers l'utilisation de celles-ci par les apprenants au cours de plusieurs activités.

Ainsi en 1995, trente (30) écoles ont été mises en expérimentation par les NPE. A partir de l'année 1999, les NPE ont été généralisés dans toutes les classes de CI des écoles primaires publiques et privées. Le matériel didactique le plus utilisé était le « *Module langue et culture* ».

En résumé, en ce qui concerne l'enseignement et les langues nationales, plusieurs actions ont été entreprises mais faute de soutien financier, matériel, psychologique,

toutes ces actions ont été vouées à l'échec. Et depuis, plus d'action concrète pouvant permettre l'introduction de nos langues nationales dans le système éducatif béninois.

1.2.3 Les langues nationales aujourd'hui

L'essor des langues nationales en tant qu'outils de communication n'est plus à démontrer aujourd'hui. On en voit les manifestations partout, au point que cela en est devenu banal. Il n'est plus rare d'entendre ou de voir aujourd'hui des citoyens intervenir en langues béninoises, directement en plein milieu des éditions françaises du journal parlé ou télévisé, sans traduction.

En juillet 2007, il a été organisé un forum national sur l'éducation. Ce dernier a adopté que l'enseignement des langues nationales se fasse comme matière. Il a aussi demandé une période d'expérimentation (jusqu'en 2015) et que des zones soient ciblées à cet effet. Le professeur Bienvenu Albert AKOHA déclare que «La langue est le fleuve qui draine la culture. Le plus important, ce sont les cultures qu'elles véhiculent»¹. Il affirme que «Nous avons besoin de nous réconcilier avec nous et être les acteurs de notre propre histoire. Il y a bel et bien une complémentarité nécessaire et indispensable entre l'alphabétisation et les langues nationales»².

En plus en 2008, le président Boni YAYI a redonné un souffle de vie à nos langues en créant le ministère de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales dirigé par le professeur Roger GBEGNONVI. Ce ministère sera plus tard remplacé par le ministère de la culture, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ayant à sa tête le ministre Galiou SOGLO. Ce dernier a procédé le vendredi 1^{er} octobre 2010, au chant d'oiseau de Cotonou, à l'installation officielle des membres de la commission nationale de pilotage de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. Dans son discours, il indique que « Nous sommes tous pour la plupart des bilingues, sinon des plurilingues dans les faits. Mais

¹ Tiré de l'Internet: www.google.fr

² Idem, ibidèm.

notre école continue d'ignorer ce fait et de dispenser à nos enfants le savoir, le savoir-faire et le savoir être dans la seule langue que nous avons héritée du colonisateur »¹.

Cette commission qui regroupe les techniciens les plus avertis et les structures les mieux indiquées, travaille en synergie pour atteindre les résultats escomptés. Depuis le 1^{er} octobre 2010 plusieurs actions ont été menées :

l'évaluation du potentiel didactique existant en matière d'enseignement des langues nationales : première étape du processus d'élaboration des programmes d'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel. Cette activité a consisté à collecter les données à partir d'un questionnaire élaboré à cet effet. Ces données ont été saisies, traitées et analysées puis présentées sous forme de rapport qui a été soumis à une validation au cours d'un atelier organisé à cet effet les 20 et 21 juillet 2011 à Cotonou. Cet atelier a permis de corriger les insuffisances du rapport, de compléter les données non prises en compte lors de l'enquête de terrain et de recueillir des suggestions pour garantir les éléments nécessaires à l'élaboration des programmes d'enseignement des langues nationales. A l'issue de l'atelier, les participants ont estimé que le potentiel didactique existant est suffisant pour l'élaboration des premiers documents pour l'enseignement des langues nationales ; le rapport a été adopté à l'unanimité des participants ;

la définition du cadre conceptuel de l'élaboration des programmes d'enseignement des langues nationales : cette activité qui a précédé la formation des concepteurs/rédacteurs des programmes d'enseignement des langues nationales a consisté à élaborer les termes de références sous forme de cahier de charge pour l'élaboration des programmes d'enseignement des langues nationales ainsi que les modules de formation des concepteurs/rédacteurs desdits programmes. Ces documents ont été validés lors d'un atelier organisé à cet effet à Cotonou les 17 et 18 août 2011 ;

¹Tiré de l'Internet: www.google.fr

la formation des concepteurs/rédacteurs des programmes d'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel : elle a consisté à organiser un atelier de 04 jours pendant lesquels les concepteurs/rédacteurs identifiés (membres de la CTIS des langues nationales et inspecteurs des différents ordres d'enseignement) ont échangé sur les aspects techniques, spécifiques de l'élaboration des programmes d'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel et ont reçu les grandes orientations de l'élaboration des programmes. Cet atelier a été mis aussi à profit pour la constitution des équipes de rédaction ;

l'élaboration proprement dite des programmes d'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel : elle constitue la dernière étape du processus d'élaboration des programmes d'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel.

En dehors des activités, il y a l'élaboration d'un plaidoyer à l'endroit des députés des élus locaux, les populations à la base, les enseignants, les apprenants... pour susciter leur adhésion au processus de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel.

1.3 Nécessité de promotion et d'intégration des langues nationales dans

l'éducation

« Outre leur valeur culturelle, les langues africaines sont un outil indispensable pour le développement socio-économique africain : seule leur utilisation appropriée dans l'éducation et la formation professionnelle permettra de former rapidement des cadres compétents et motivés, assez nombreux et assez variés pour assurer un tel développement »¹.

Au travers de cette citation de l'UNESCO, nous constatons qu'il existe deux niveaux d'utilisation des langues nationales qui sont primordiales et indispensables. Nos

¹UNESCO "Les langues communautaires africaines et leur utilisation dans l'enseignement et l'alphabétisation", Dakar, UAC/FLASH/DSL/C/2011-2012 VODOUNNON D. C. Miriette 25

langues nationales sont nécessaires pour un développement durable et une affirmation culturelle efficace. Ces deux points seront abordés ci-dessous.

1.3.1 Nécessité pour un développement durable

L'introduction des langues nationales dans le système éducatif est primordiale de nos jours. Cette introduction permettra de relever les défis du développement dans la mesure où aucun pays ne se développe en utilisant la langue d'autrui. La population est au cœur du développement. Aucun processus de développement ne saurait aboutir sans la participation des communautés à la base, celles directement concernées par l'innovation. L'implication réelle de celle-ci ne peut se faire sans un minimum de connaissances linguistiques. La population a l'opportunité de saisir l'importance des enjeux dans sa langue et dans le langage proche de son vécu quotidien. Les langues nationales jouent un rôle non négligeable dans la transmission de messages, dans le processus de développement des communautés à la base et dans la réussite des actions à entreprendre pour ce développement. Georges GUEDOU dans son article "*Langue africaine écriture et développement*" paru dans langage et pédagogie n°6 du juin 1987 affirme que « Le milieu économique (qui se compose essentiellement de la petite industrie locale, de commerce de détail, de l'agriculture et de l'artisanat) s'exprime presque exclusivement en langues nationales. La réussite dans ces diverses activités est donc tributaire d'une bonne connaissance de ces langues ». Ainsi il faut constater que l'enseignement de base en langue nationale adapte l'individu à son milieu et le prépare à participer activement à la vie économique de son milieu. A côté, Jean Louis Calvet affirme : « Qui dit développement dit transmission de savoir-faire. Et cette transmission passe par la langue, à la fois à l'école dans la formation initiale, et dans la formation continue ou dans l'alphabétisation des adultes »¹. A travers cette définition de Jean Louis Calvet, on comprend que l'une des causes du retard de l'Afrique est le fait d'avoir son système éducatif calqué sur les réalités des milieux occidentaux. En effet l'apprenant

¹ Louis Jean Calvet. L'avenir des langues africaines en liaison avec les problèmes de développement, in L. N. ddyweNziem et J. Kiangd op cit. P234

qui maîtrisait déjà sa langue maternelle à la maison se retrouve une fois à l'école face à une langue étrangère. De là, deux différents mondes se créent à son niveau, celui de l'école et celui de sa vie quotidienne. Le premier monde, celui de l'école, qui est une éducation faite uniquement dans une langue étrangère, fait assimiler à l'élève une autre mentalité incompatible avec son éducation de base (Celle de sa vie quotidienne). Cette situation crée un retard sur tous les plans de la vie de l'apprenant et à des impacts sur la société dans laquelle il vit et qui déjà avait adopté la langue étrangère comme sa langue officielle. Toussaint Yaovi TCHICHI abonde dans le même sens et déclare « Je suis à l'aise pour dire, affirmer haut et fort, que l'utilisation des langues européennes dans les communications institutionnalisées constitue une source d'arriération de nos économies, partant, de notre développement dans son sens plénier, intégral »¹. Ainsi, il dénonce à travers cette déclaration combien nous sommes encore aliénés sur le plan culturel dont l'épanouissement conditionne notre développement durable.

1.3.2 Nécessité pour une affirmation culturelle efficace

« La langue est le fleuve qui draine la culture ; le plus important ce sont les cultures qu'elle véhicule. Nous avons besoin de nous réconcilier avec nous et être les acteurs de notre propre histoire » affirmait Albret Bienvenu AKOHA à la rencontre mensuelle du 06 juillet 2010 du réseau des journalistes et communicateurs éducateurs du Bénin. La langue est le véhicule du savoir d'un peuple. C'est par elle que se manifeste sa personnalité, son être et son identité. La langue reflète les aspirations de la société, la civilisation du peuple qui la pratique. Mais l'Afrique et en particulier le Bénin a très tôt perdu ce privilège. En adoptant le français comme langue officielle, le Bénin a privé ses fils de leurs valeurs culturelles qui ne se manifestent que par la langue. Toussaint Yaovi TCHICHI dans son ouvrage « Terminologie et vulgarisation scientifique », abonde dans le même sens : « La culture est bafouée, les langues disparaissent car, la manière de s'habiller, de peindre, de teindre, de tenir, entre autre,

¹T.T.Y., terminologie et vulgarisation scientifique, caarec éditions, 2008, p.14

une fourchette ou même de se tenir à table font partie des traits d'une communauté. »¹. Prôner l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif, c'est œuvrer pour l'inculcation des valeurs endogènes à l'homme et lui assurer un meilleur avenir. De plus, l'intégration des langues nationales dans l'enseignement est un moyen de réhabiliter notre culture en l'adoptant aux besoins de l'avancée technologique.

Cette réhabilitation doit se faire par un changement de comportement et de mentalité envers nos pratiques. Le béninois que nous sommes, nous n'aimons plus nos habitudes. D'où cette multitude de question que se pose Toussaint Yaovi TCHICHI: « Qu'est-ce qui nous empêche de rompre avec les habitudes alimentaires ? Pourquoi ne pas servir le *Sɔ kuruou* l'igname pilée dans les restaurants de nos hôtels ? Pourquoi le *Sodabi* ou l'alcool extrait du vin de palme ne serait-il pas notre apéritif préféré, pourquoi le *savon akɔ tɔ* n'embaumerait-il pas nos salles de bain ? »² Voilà autant de questions pertinentes que se pose l'auteur. Un peu plus loin toujours dans le même ouvrage, il essaie de montrer un chemin de sortie en affirmant : « Pour arriver à opérer une transformation de ces matériaux que je viens de citer, il faut arriver à modifier notre attitude mentale, il faut encourager la recherche et commencer ce qui est désignable et nommable par le biais des langues africaines »³. Le jeune apprenant ne devrait plus avoir honte de demander comme apéritif par exemple le *sodabi* puisque durant tout son cursus, on lui aurait enseigné que le *sodabi* fait partie de ses richesses naturelles. Ce faisant, l'introduction de nos langues dans notre système éducatif est la seule condition pour assurer une formation culturelle adéquate aux élèves. C'est le seul moyen qui permettra de concilier l'élève et son milieu socioculturel.

¹Idem, *ibidem*, p.15

²idem, *ibidem*, p.20

³idem, *ibidem*.

Chapitre II : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

2.1 Problématique

Après un demi-siècle d'indépendance, notre pays, le Bénin n'est pas encore arrivé à insérer dans son système éducatif l'enseignement de ses langues nationales. Héritier du système éducatif colonial calqué sur les réalités occidentales, le Bénin se cherche toujours dans son développement. Ses langues nationales qualifiées à tort de langues vernaculaires sont donc oubliées et les quelques efforts faits pour leur insertion dans le système éducatif sont émoussés par la volonté manifeste de certaines autorités et des querelles intestines entre groupes sociolinguistiques. L'insertion ratée de l'année 2008 sous la direction du Ministre de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales d'alors le Professeur Roger GBEGNONVI, nous a donné à réfléchir ; car, insérer les langues nationales dans le système éducatif est le gage du développement de notre pays.

La problématique de cette recherche découle d'un constat : l'influence du français sur la pratique des langues nationales dans la société béninoise. L'apprentissage, l'enseignement du français comme médium et matière dans les écoles béninoise a pour conséquence la perte de la langue maternelle chez les apprenants béninois. Cette perte s'observe surtout dans les villes où les parents lettrés dès la naissance de l'enfant commencent à lui parler directement le français. Cette situation affecte la langue maternelle négativement ; que deviennent les jeunes Béninois sur le plan linguistique, culturel et identitaire ? Ces parents ont peut-être raison ! Dans un contexte où le français est la langue officielle, la langue de l'Etat, il devient une langue influente sur le plan économique et social par rapport aux langues nationales. D'où la décision des parents d'orienter leurs enfants dès la naissance vers cette pratique. Les langues béninoises sont celles de la majorité. Mais elles ne jouissent que d'un statut de "Langue nationale" dont l'apprentissage et la connaissance scientifique ne procure ni emploi ni prestige au

sein de la société. Comparativement aux langues nationales, le français est le médium linguistique qui facilite l'ouverture vers l'extérieur. Cette langue multiplie les opportunités de l'individu pour trouver un emploi convenable. Pour un avenir meilleur, l'apprentissage, l'appropriation et l'utilisation du français sont alors incontournables pour tous ces jeunes Béninois qui aspirent un jour à travailler dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Car, selon la politique linguistique du Bénin, le français est la langue officielle et l'article premier de la constitution de 1990 le souligne en son alinéa 5. A tout cela s'ajoute le désir des jeunes Béninois de se faire remarquer à travers leur éloquence. Le français est devenu comme une marque d'évolution et tous ceux qui ne la parlent pas sont considérés comme des villageois. En conséquence, ceci pourrait conduire les jeunes Béninois à s'intéresser davantage au français. Néanmoins, ne voudraient-ils pas préserver leur langue maternelle pour des raisons linguistiques identitaires, culturelles et sociales afin de vivre en harmonie dans leur milieu avec leurs parents, amis et connaissance qui ne s'exprimeraient pas en français ?

Toutes ces questions renforcent notre problématique. Au vu de ce constat, notre étude se portera surtout sur un plaidoyer en faveur des langues nationales. Nous parlerons des quelques actions et des efforts déjà fournis dans le domaine de l'enseignement des langues nationales, de leur introduction dans le système éducatif formel, de la nécessité pour le Bénin d'intégrer ses langues dans son système éducatif. Et enfin, le troisième chapitre sera réservé à la présentation et analyse des travaux d'enquêtes effectués sur le terrain, à un plaidoyer à l'endroit de tous les organismes capables d'aider à promouvoir et à introduire nos langues dans le système éducatif. L'aboutissement de notre plaidoyer est donc de parvenir à ce que chacun des Béninois puisse parler et écrire l'une des six langues d'intercommunication déterminées par le gouvernement. Ceci faciliterait le développement rapide de notre pays. L'objectif principal de ce travail est de créer un environnement favorable dans lequel tout Béninois doit être capable de faire des échanges commerciaux dans une langue nationale. Pour atteindre cet objectif, quelques stratégies seront développées par nous.

A la fin de ce travail, chaque apprenant Béninois, depuis le primaire, doit pouvoir commencer à parler, lire et écrire sa langue maternelle.

2.2 Revue de littérature

Dans notre réalité socioculturelle, la non introduction des langues nationales dans le système éducatif formel constitue un frein pour la connaissance parfaite de nos cultures. Ainsi, une multitude de recherches scientifiques a été effectuée sur ‘‘L’introduction des langues nationales dans le système éducatif’’. Ce thème a été abordé par plusieurs auteurs au travers des ouvrages, des articles, des ateliers et des séminaires. Certains étudiants ont également abordé le problème de l’introduction des langues dans le système éducatif. Nous avons consulté certains d’entre eux dans le cadre de la rédaction de ce mémoire. Il s’agit entre autres de :

- i. BADA Dominique ‘‘Enseignement des langues nationales à l’Université d’Abomey-Calavi : Problèmes et perspectives’’ tiré de l’ouvrage « Langues africaines dans l’enseignement au Bénin : Problèmes et perspectives ».**

Monsieur BADA a démontré l’importance de l’introduction des langues nationales dans le secteur supérieur. Il affirme : *« Il est évident que le développement économique et social est impossible sans la mobilisation des masses et cette action est impossible sans l’utilisation des langues nationales. Les langues nationales sont donc les clés du salut »* (Dominique BADA 2009, p.30).

Après cela, Mr BADA parle des objectifs visés par l’enseignement supérieur. Il précise que : *« L’enseignement supérieur a pour objectif d’une part de former pour le Bénin des cadres compétents et compétitifs pour les besoins de l’économie moderne et capables d’impulser le développement, et, d’autre part de promouvoir la recherche scientifique et technologique appliquée »* (Dominique BADA 2009, p.30).

Enfin, le professeur fait une analyse sur la situation de nos langues. Pour cela, il aborde le problème de la politique linguistique. Voici ce qu’il pense : *« La stratégie d’intégration des langues nationales implique l’adoption d’une politique linguistique.*

Avoir une politique linguistique, c'est d'abord prendre conscience que la langue est un facteur de développement économique et social tout à fait primordial. C'est ensuite chercher à harmoniser les objectifs de communication et d'éducation en langues nationales avec le projet général de développement » (Dominique BADA 2009, p.30);

ii. Albert Bienvenu AKOHA, 2009, « Quelles stratégies pour l'introduction des langues béninoises dans l'enseignement formel au Bénin ».

L'auteur dans cet article, a d'abord donné une clarification conceptuelle sur les trois concepts qui sont fondamentaux dans son thème : *langue, enseignement et stratégie*.

Les définitions permettent d'avoir la connaissance nécessaire sur ces concepts ; ce qui est indispensable pour la compréhension du thème. L'auteur a également centré son étude sur la "Problématique de l'introduction des langues béninoises dans l'enseignement formel au Bénin". A ce niveau, il fait l'état des lieux et parle d'une part des rapports que les langues entretiennent avec les systèmes éducatifs et d'autre part des résistances au changement. Concernant les rapports, Albert AKOHA Bienvenu distingue trois (03) types de rapport. Il affirme :

« **Type1**– La langue maternelle de l'enfant trouve son prolongement naturel dans l'école et la classe où elle est utilisée comme médium d'enseignement de toutes les matières en même temps qu'elle est la matière enseignée. D'un point de vue pédagogique, les résultats sont meilleurs quand les enfants reçoivent l'enseignement dans leur langue maternelle...

Type2– L'apprenant maîtrise bien sa langue maternelle mais entreprend d'apprendre une deuxième langue pour un usage social quelconque...

Type3 – L'enfant ne maîtrise pas assez sa langue maternelle mais l'école lui impose brutalement l'emploi exclusif d'une langue étrangère qu'on lui enseigne, comme si c'était sa langue maternelle, dès la première année de scolarité. Cette méthode crée généralement des situations diglossiques où l'enfant ne maîtrise correctement ni la

langue qui lui est imposée par l'école, appelée "*Langue seconde*", ni sa langue maternelle. Le rapport que les Béninois ont avec le français, langue exclusive de l'école, "*Langue officielle*" selon la constitution béninoise, langue unique de l'assemblée nationale béninoise, de l'administration béninoise est à ranger dans ce dernier cas de figure » (AKOHA 2009, p.133).

Le troisième type de rapport adopté par le Bénin n'est pas un fait du hasard. L'auteur, en faisant l'état des lieux, précise que : « A l'origine de l'école béninoise, était l'école coloniale qui interdisait, pour des raisons idéologiques évidentes, l'usage des "*Langues autochtones*" à l'école, même à des fins d'illustration » (AKOHA 2009, p.34).

Ceci démontre la grande influence du français sur les langues nationales. Le contact brusque qu'on crée entre l'enfant et son école par le biais de la langue française entraîne chez l'enfant un « Processus de dépersonnalisation, insidieux et long que les militants de la décolonisation appelleront "*Aliénation culturelle*" » (AKOHA 2009, p.134).

Albert AKOHA, dans sa logique, explique les réformes entreprises finalement par l'Etat béninois à travers les NPE (Nouveaux Programmes d'Etudes) qui se pratiquent avec l'approche par compétence. Mais il énonce aussi que les NPE « Ne précisent pas la langue avec laquelle l'enseignant doit amener ses élèves à recevoir ces "*Compétences disciplinaires*". Cela laisse entrevoir que l'enseignant utilisera spontanément le français pour les besoins de l'évaluation » (AKOHA 2009, p.137).

A cela s'ajoute la non implication des acteurs de l'enseignement dans l'élaboration du document "*Langue et culture*". Ils n'ont pas reçu une formation adéquate pour l'application de ce programme. L'auteur estime que « Il revient aux enseignants, à leur corps de contrôle et aux chercheurs de donner un contenu à cet enseignement et d'adapter ce contenu éducatif au besoin de chaque niveau (primaire,

secondaire et supérieur). Il leur revient aussi le devoir d'uniformiser la méthode à utiliser pour atteindre les objectifs de chaque niveau avec les langues béninoises. C'est ce qui n'as pas été fait et ce n'est pas de la faute des enseignants : ils n'ont jamais été sollicités par les concepteurs des NPE pour formaliser le domaine "Langue et culture" comme matière d'enseignement au même titre que les autres » (AKOHA 2009, p.137). A tout ceci, l'auteur ajoute comme problème le manque de volonté de certains décideurs et la mal gouvernance.

Par ailleurs, Mr Albert AKOHA nous éclaire sur la stratégie béninoise d'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. Cette stratégie est « Le fruit d'un long processus qui a abouti à un consensus national sur la question ». Selon l'auteur, les fondements de cette stratégie sont idéologiques, juridiques et scientifiques. La base idéologique est « L'humanisme intégral dont la charte africaine des droits de l'homme et des peuples est l'expression ». Le fondement juridique est surtout basé sur quelques articles de la constitution que nous avons déjà cités un peu plus haut. Quant au fondement scientifique, c'est essentiellement fondé sur « L'approche par compétence et les Nouveaux Programmes d'Etudes ». Il signale que la principale caractéristique de cette stratégie est la sensibilisation de tous les acteurs concernés par l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. « La sensibilisation est la pierre angulaire de tout dispositif ».

Il précise que les résolutions 4 et 5 du forum permettent de réaliser un consensus sur la question de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. La résolution 4 dit expressément « La formation du citoyen de type nouveau dont notre pays a besoin pour relever les nouveaux défis de la société moderne, exige des programmes d'enseignement qui prennent en compte les progrès les plus récents enregistrés par les sciences de l'éducation » (Actes p.55) tandis que la résolution 5 dit en substance : « L'approche par compétence visant une meilleure intégration de l'école au milieu social et culturel de l'apprenant, le forum recommande l'introduction

progressive et systématique des langues nationales dans les champs de formation, dans tous les ordres d'enseignement » (Actes p.55) ;

iii. AKOHA A. Bienvenu : 1999, « *Le français et la promotion des langues béninoises* ».

Dans cet article, Albert AKOHA démontre que le français et les langues nationales doivent se compléter mutuellement. « Cette complémentarité entre le français et les langues béninoises traduit un bilinguisme de fait qui n'a jamais été pris en compte comme il se doit, ni par les politiques, ni par les pédagogues » AKOHA (1999 : p.15). Ceci entraîne la non maîtrise des deux langues. Le français devrait s'appuyer sur les langues nationales pour prendre son élan mais malheureusement ces langues ne sont pas enseignées dans nos écoles. Le français médium d'enseignement au Bénin, est bien malade dans nos écoles de l'absence des langues béninoises. L'auteur plaide pour la promotion des langues nationales et leur introduction efficiente et efficace dans le système éducatif formel. Pour lui, la promotion des langues béninoise est « *Un changement de statut qui modifie radicalement la perception que chacun de nous a de ces langues et de leur utilisation dans la vie sociale* ». Pour permettre à nos langues de retrouver leur place dans l'enseignement, l'auteur fait des propositions à l'endroit des acteurs du système de l'éducation formel ou non formel. Il suggère de :

- « *Renoncer à croire que les langues béninoises peuvent et doivent évincer le français à brève échéance ;*
- *inventer une pédagogie bilingue qui prenne en compte cette ambivalence de notre réalité. Les programmes d'enseignements pourraient alors s'articuler autour de cette complémentarité dynamique et enrichissante du français et des langues béninoises ;*
- *résoudre progressivement tous les problèmes relatifs à leur passage de l'oral à l'écrit ;*
- *envisager à moyen terme, l'utilisation des langues béninoises dans l'administration et concevoir des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes intégrant*

les problèmes actuels d’alphabétisation, de post-alphabétisation et de formation continue. Ceci permet de faire de l’alphabétisé un “être libre” capable de développer sa patrie » (AKOHA 1999, p.14-17).

Nous retenons dans cet article que Mr AKOHA plaide pour l’introduction de nos langues dans le système éducatif béninois et affirme que le français et les langues nationales doivent collaborer pour le bien être de l’éducation béninoise.

iv. BOKO, C. Gabriel, 2007, « Importance de la langue maternelle dans le développement psychomoteur, affectif et cognitif de l’enfant et ses importances dans la vie scolaire ».

Dans cet article l’auteur fait ressortir l’importance de la langue maternelle dans le développement des facultés intellectuelles de l’enfant en situation d’apprentissage scolaire. Il souligne que l’enfant depuis sa naissance vivait dans un milieu linguistique auquel il s’est déjà adapté. En le mettant à l’école et en lui imposant une autre langue autre que ce qu’il avait l’habitude de parler, on agit sur sa psychologie. L’enfant n’arrive pas à s’adapter à son nouveau milieu de vie et à cerner les concepts dans la nouvelle langue. Cet état de chose pose encore le problème du taux d’échec, de retard et de déperdition scolaire de plus en plus élevé et la baisse du niveau des apprenants béninois dans la langue d’enseignement, puisque selon l’auteur, tous ces problèmes trouvent leur source dans « Le refus de l’école d’admettre la langue maternelle de l’écopier. L’école béninoise crée au niveau de l’enfant (en l’occurrence celui africain) un degré de traumatisme psychologique non négligeable, lorsqu’on l’empêche de parler sa propre langue en gommant ainsi d’un trait l’arrière-fond des prés requis qui structurent l’ensemble de son système de cognition ». BOKO (2007 :12)

v. da CRUZ Maxime, 2007, « Langues nationales et les Nouveaux Programmes d’Etudes »

L’auteur dans son article fait un bref rappel sur l’utilisation des langues nationales pendant les différentes époques à commencer par l’ouverture des écoles par

des pasteurs méthodistes dans les régions frontalières du Nigeria (Kétou, Dassa, Savè) jusqu'au lendemain des indépendances.

Après cela, il aborde les caractéristiques des NPE en démontrant que ces derniers sont élaborés dans le but de réveiller l'esprit d'initiative de l'élève et de lui permettre de vivre dans son contexte culturel. Il affirme que « Les visées éducatives de cette réforme sont donc essentiellement l'adaptation constante de la personne humaine aux conditions changeantes d'un monde en perpétuelle évolution, aux défis de demain et au contexte culturel ; l'éveil de l'esprit d'initiative de l'élève et de son sens critique ; la formation à l'auto emploi » (da CRUZ Maxime, 2007, p.99).

Cet éveil de l'esprit critique de l'apprenant sera possible grâce au « Champ de formation Education Sociale » qui vise l'appropriation de trois (03) compétences disciplinaires qui abordent trois (03) grands domaines à savoir : « Le domaine « Morale individuelle et vie sociale », le domaine « Société, environnement et géographie » et le domaine « Langue et culture » ». Ce dernier domaine selon l'auteur peut permettre un apprentissage des langues nationales par les apprenants. Il affirme : « Il s'agira donc au cours de ce module de faciliter l'apprentissage des langues nationales par les élèves au moyen de leur propre langue maternelle, et de susciter en eux le plaisir des enquêtes pour l'enrichissement de leur expression ».

Mais ces objectifs ne sont pas atteints. Les raisons sont, à la base, différentes les unes des autres. C'est pourquoi Maxime da CRUZ déclare : « En effet, tous les enseignants n'ont pas été en mesure d'identifier les 03 modules de l'éducation sociale, spécialement celui concernant l'emploi des langues nationales. Etant peu informés ou mal informés sur ce qu'ils doivent enseigner, les enseignants assurent aux apprenants une formation dont la qualité laisse à désirer » (da CRUZ Maxime, 2007, p.101).

A cela, l'auteur ajoute que la diversité des langues constitue aussi un obstacle qui empêche les enseignants mal informés de mettre en pratique l'utilisation effective des

langues nationales dans les écoles. Dans chaque école, « La moyenne de langues par classe dans les écoles parcourues est de huit (08) et cet état de chose ne prédispose pas à un bon déroulement de l'enseignement » (da CRUZ Maxime, 2007, p.102).

En outre, la non implication des parents dans le processus de l'apprentissage des langues nationales reflète l'échec enregistré dans ce domaine. L'auteur fait la remarque : « L'autre handicap est la non intervention des parents comme “guides” lors des cours en langues nationales » (da CRUZ Maxime, 2007, p.103).

Enfin, l'auteur fait quelques suggestions pour une introduction possible des langues nationales dans le système éducatif formel. A ce propos, il propose que les langues nationales soient « Mieux positionnées dans le système éducatif formel de notre pays ». Il suggère que « Les différents acteurs de l'école, notamment les enseignants et les parents devrait être mieux associés à la réflexion sur ces questions » (da CRUZ Maxime, 2007, p.105).

Pour finir, l'auteur souhaiterait que « Les langues nationales doivent devenir aussi des instruments d'acquisition de connaissances et surtout de promotion sociale ».

2.3 Cadre théorique d'analyse

Le modèle qui sous-tend notre travail est celui du comportement langagier autodéterminé et conscientisé de Landry Allard, Deveau et Bourgeois. En effet, composé de onze variables distinctes, le modèle du comportement langagier autodéterminé et conscientisé de Landry Allard, Deveau et Bourgeois (2005)¹ distingue trois types de socialisation langagière qui déterminent le comportement langagier d'un individu dans une situation de contact intergroupes : il s'agit du vécu enculturant, du vécu autonomisant et du vécu conscientisant. La variable centrale qui permet de déterminer les chances de survie d'une communauté linguistique en situation de contact

¹Landry R., Allard R., Deveau K., Bourgeois N., (2005), autodétermination du comportement langagière en milieu minoritaire, un modèle conceptuel, francophonie d'Afrique n°20.

intergroupe est la vitalité ethnologique. Celle-ci est reliée de façon directe au vécu enculturant et de façon indirecte au vécu autonomisant et conscientisant. Les autres variables du modèle peuvent être regroupées au niveau psychologique. Tout ceci se regroupe dans le tableau suivant :

Tableau N°1 : tableau des variables du modèle du comportement langagier autodéterminé et conscientisé

Au niveau sociologique	Trois types de socialisation langagière	Au niveau psychologique
La vitalité ethnolinguistique	le vécu socialisant (enculturant) le vécu autonomisant le vécu conscientisant	L'identité (ethnolinguistique) Le désir d'intégration (communautaire) La motivation langagière La compétence langagière Le comportement langagier Les sentiments (A-C-A) ¹ La vitalité subjective

Nous ne pouvons ne pas définir ces concepts consignés dans le tableau N°1 :

la vitalité ethnolinguistique

Elle se définit comme la capacité des groupes linguistiques à se comporter et à se maintenir en tant qu'entités collectives distinctes et actives dans les situations de contacts de langues (Giles et al, 1997)². Selon Landry (1994)³, cette vitalité est constituée de l'ensemble des ressources humaines et institutionnelles qui détermine le « Capital linguistique »⁴ des communautés en situation de contact intergroupe. C'est

¹Sentiment d'Autonomie (A), de Compétence (C) et d'Appartenance (A) à une communauté linguistique

²Cité par BANGRE YAMBA PITROIPA, 2008, Apprentissage / Appropriation et Utilisation du Français et des Langues Nationales par les Jeunes Lettrés du Burkina-Faso : le cas des Elèves-maîtres.

³Cité par BANGRE YAMBA PITROIPA, 2008, Apprentissage / Appropriation et Utilisation du Français et des Langues Nationales par les Jeunes Lettrés du Burkina-Faso : le cas des Elèves-maîtres.

⁴Le capital linguistique est constitué de quatre sources : *le capital démographique, le capital économique, le capital politique et le capital culturel.*

grâce à ce capital linguistique que la communauté ethno langagière pourrait demeurer une « Entité distincte et active » dans une situation de contact avec d'autres communautés ;

le vécu enculturant ou socialisant

C'est un vécu par lequel chaque individu acquiert la connaissance linguistique et culturelle de sa langue et des autres langues avec lesquelles il a été en contact durant sa socialisation langagière et culturelle. C'est un vécu qui fait donc référence à l'ensemble du Réseau Individuel de Contact Linguistique (RICL) d'un individu dans son environnement social et linguistique. Selon Landry Allard et Deveau et Bourgeois (2005), le vécu enculturant détermine aussi la qualité et la fréquence de contacts linguistiques des membres d'une communauté linguistique au cours de leur socialisation langagière. C'est grâce au vécu enculturant que les membres d'une même communauté linguistique s'approprient les règles de comportement de leur groupe ethnolinguistique. Sur le plan théorique, le vécu enculturant est un processus plus ou moins conscient et est fortement relié à la vitalité du groupe ethnolinguistique ;

le vécu autonomisant quant à lui, procure chez l'être humain l'autonomie de comportement et favorise l'autodétermination des comportements langagiers ;

le vécu conscientisant se tient au centre de la conscientisation linguistique et culturelle de tout être humain durant sa socialisation langagière. Comme son nom l'indique, il conduit à une prise de conscience critique ethno langagière qui est la capacité de déterminer, d'observer et d'analyser de manière critique l'ensemble des facteurs qui influent favorablement ou non sur sa langue et sa culture, sur sa communauté ainsi que sur la langue et la culture d'autres personnes et d'autres collectivités. Cette conscience critique permet d'approfondir la compréhension de ces phénomènes, en voyant d'un autre œil ses valeurs, ses croyances selon Landry, Allard, Deveau et Bourgeois (2005) ;

l'identité ethnolinguistique est définie comme la composante la plus résistante au processus d'assimilation linguistique et culturelle. En effet, elle est tout ce qui conduit un individu à reconnaître et à affirmer son appartenance à un groupe ethnolinguistique et lié à l'identité ethnolinguistique de celui-ci. Cette variable est composée de deux entités selon l'approche de Landry, Allard, Deveau et Bourgeois (2005). Il s'agit respectivement de l'autodéfinition et de l'engagement identitaire ;

le désir d'intégration communautaire symbolise le degré auquel l'individu désire faire partie d'une communauté langagière. Celui-ci est gouverné par une croyance dite « égocentrique »¹ ;

la motivation langagière sera considérée ici selon la perspective de la « Théorie de l'autodétermination »². Elle est davantage autodéterminée lorsque le vécu ethno-langagier est autonomisant selon Landry, Allard, Deveau, et Bourgeois (2005) ;

la compétence langagière caractérise l'habileté linguistique qu'un individu actualise dans sa production langagière lorsqu'il pratique sa langue maternelle et d'autres langues. Cette compétence langagière peut être mesurée à l'oral et à l'écrit ;

le comportement langagier

Cette variable est définie comme le degré d'utilisation de chacune des langues qui font partie du répertoire linguistique d'un individu. Le comportement langagier reflète donc le résultat des expériences langagières qui déterminent la socialisation langagière de chaque individu. Il est déterminé théoriquement par deux composantes selon Allard, Landry, Deveau, et Bourgeois (2005). Il s'agit de la fréquence d'usage de la langue et le comportement engagé. La première composante, la fréquence d'usage de la langue fait référence à la récurrence dans l'utilisation d'une langue au cours des différentes productions langagières. Le second, le comportement langagier, conditionne l'individu à

¹Cette croyance « égocentrique » a été définie par Allard et Landry (1987) comme étant une croyance de la personne par rapport à elle-même comme membre d'un groupe ethnolinguistique (ses caractéristiques, ses souhaits, ses aspirations, ses désirs).

valoriser sa langue et sa culture, à affirmer son identité ethnolinguistique et à revendiquer ses droits linguistiques.

Ainsi, « Par ses actions autonomes, l'être conscientisé engagé valorise la langue et la culture de son groupe, s'affirme sur le plan ethno-langagier et revendique les droits linguistiques de son groupe, apportant ainsi de nouveaux éléments significatifs de son vécu à son propre processus de conscientisation critique et d'engagement » Landry, Allard, Deveau, et Bourgeois (2005 :100).

la vitalité subjective

C'est la perception qu'ont les membres d'une communauté ethnolinguistique de la vitalité de leur communauté. Théoriquement, sur le plan cognitif, l'individu possède un certain nombre de croyances concernant la vitalité ethnolinguistique de son endogroupe et des autres groupes en contact. Il s'agit de la vitalité ethnolinguistique subjective.

Ce modèle de comportement langagier autodéterminé et conscientisé de Landry, Allard, Deveau et Bourgeois (2005) comporte des composantes qui s'inscrivent dans une perspective qui cadre étroitement avec l'orientation de notre sujet, notamment tout ce qui est en rapport avec la socialisation langagière et culturelle d'un individu dans un environnement sociolinguistique donné. En effet, les Béninois, grâce à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif, pourront avoir la capacité de se comporter et de se maintenir en tant qu'entités collectives distinctes et actives dans les situations de contacts de langues (vitalité linguistique).

Cet acte leur permettra non seulement d'acquérir une connaissance linguistique et culturelle de leurs langues (vécu enculturant), mais aussi procurera chez eux l'autonomie de comportement et favorisera l'autodétermination de comportement langagier (vécu autonomisant). Cela permettra également une prise de conscience critique ethno-langagière qui est la capacité de déterminer et d'analyser de manière

critique l'ensemble des facteurs qui influent favorablement ou non sur sa langue, sa culture ou sur sa communauté.

Par ailleurs, le second modèle que nous pouvons utiliser pour notre étude est celui de Wayne C. MINNICK (1968). En effet, pour Wayne, la persuasion constitue le moyen le plus utile dans une société démocratique pour résoudre les controverses. Il affirme que si l'usage de la persuasion dans une démocratie est honnête et respectueux des règles de l'art, il permet d'assurer une gestion adéquate des affaires publiques. MINNICK fonde également son modèle sur le fait que le leadership, le prestige et l'influence dépendent des moyens dont une personne dispose pour faire valoir ses idées de manière à ce que d'autres personnes en deviennent partisans. Il retient dans son approche trois méthodes de résolution des controverses à savoir : méthode autoritaire, méthode de réflexion et méthode de la persuasion.

Dans notre travail, nous accentuons notre étude sur l'une de ces méthodes qui est la persuasion. En plaidant en faveur des langues nationales, nous essayons de persuader et de convaincre le gouvernement et les organismes en charge de cette mission qu'il est nécessaire et opportun de mettre en valeur nos langues. Ce plaidoyer permettra à tout Béninois de participer au processus décisionnel du devenir de nos langues nationales.

Pour arriver à atteindre les objectifs de notre plaidoyer, nous avons adopté une méthodologie.

2.4 Méthodologie

Le but poursuivi par notre étude est de convaincre le gouvernement, les décideurs qu'il est urgent d'introduire nos langues nationales dans le système éducatif formel pour permettre à tout Béninois de faire des activités dans celles-ci ; ce qui faciliterait le développement rapide de notre pays.

Pour réaliser cette étude, nous avons mené une recherche bibliographique qui a duré toute la période d'août à octobre 2011. Cette recherche nous a conduit dans

plusieurs centres de documentation. Cela nous a permis la collecte d'informations claires et approfondies pour mieux développer les différentes facettes du thème à travers les ouvrages, mémoires et thèses, des bibliothèques et centres de documentation de la Faculté des Sciences et de la Santé (FSS), de l'Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique (INSAE), de la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH), au Centre National de Linguistique Appliquée (CENALA). Centre de documentation de l'INFRE.

L'on ne saurait aborder l'étude d'un tel thème en se passant des institutions chargées de l'alphabétisation, de l'intégration des langues nationales et de l'éducation. C'est ainsi que nous nous sommes rendues au siège des institutions ci-après :

le ministère de la culture, de l'alphabétisation, de l'artisanat et du tourisme ;

Réseau des Opérateurs Privés pour la Promotion de l'Alphabétisation des Langues (RENOPAL) ;

Ecole Nationale des Instituteurs (ENI) d'Allada ;

Coopération Suisse ;

Conseil Economique et Social.

La plupart des ouvrages trouvés dans ces différents centres et directions ont traité en partie des questions des langues nationales. En plus certaines personnes nous ont facilité la tâche en nous indiquant des ouvrages pouvant nous aider à mieux aborder la question. Les personnes contactées sont pour la plupart nos professeurs du Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLCC). Nous avons retenu ces personnes parce qu'elles détiennent des informations clés sur les différentes activités déjà réalisées et en cours dans le cadre de l'introduction des langues dans le système éducatif formel au Bénin.

Malgré ces soutiens, nous ne pouvons pas affirmer que notre travail est sans faille. Compte tenu des contraintes de temps et de moyens, notre enquête sur le terrain

n'a pris en compte que la population des départements de l'Atlantique-Littoral et de l'Ouémé-Plateau. Notons que nous avons pu choisir différentes ethnies dans chacun de ces départements.

Le cadre de notre étude étant notre pays le Bénin, quelle est sa situation sociolinguistique ?

2.5 Aperçu sur la situation sociolinguistique du Bénin

2.5.1 Brève présentation du pays et de son environnement sociolinguistique

Situation géographique :

Le Bénin, ancien Dahomey, est un pays d'Afrique occidentale d'une superficie de 112 622 km². Le pays est situé sur le golfe de Guinée et est bordé au nord par le Burkina Faso et le Niger, à l'est par le Nigeria et à l'ouest par le Togo. Il s'étend de l'océan Atlantique au fleuve Niger sur une longueur de 700 km; la largeur varie de 125 km (le long de la côte) à 325 km.

Le Bénin compte 12 départements dont l'Atakora, l'Alibori, le Borgou, la Donga, les Collines, le Zou, le Plateau, le Couffo, l'Ouémé, le Mono, l'Atlantique et le Littoral. Les principales villes sont Cotonou (environ 750 000 habitants), le siège du gouvernement et le centre commercial et économique, Porto-Novo (environ 191 000 habitants), la capitale administrative, Abomey (environ 67 000 habitants), Parakou (environ 106 000 habitants), Natitingou (environ 57 000 habitants).

Données démographiques

Le Bénin compte environ 9,33 millions d'habitants, selon les estimations officielles de 2009 et environ 70 % de cette population vit en zone rurale.

Les ethnies

Les Béninois sont fragmentés en une mosaïque d'ethnies. Les Fons et les Adjias, deux communautés très apparentées, constituent les groupes les plus importants au sud du pays, les Baribas et les Sombas sont les plus nombreux au nord du pays. Les Yorubas, qui regroupent environ 10 % de la population, prédominent au sud-est. À d'autres petits groupes côtiers comme les Mina et les Pla, il convient d'ajouter les «Brésiliens» qui, portant des noms portugais, sont des anciens esclaves revenus du Brésil à la fin du XIX^e siècle. Voici la liste des principales ethnies par région:

Les langues nationales

En ce qui a trait aux langues nationales, on en compte près de soixante-deux (62) dans le pays. Pour une population de 9,33 millions d'habitants, on peut parler d'une mosaïque linguistique. Seules une vingtaine de langues sont parlées par plus de 60 000 locuteurs. Parmi celles-ci, le **fon** est de loin la langue la plus importante puisqu'il est parlé par 24 % de la population. Suivent le **yorouba** (8 %), le **bariba** (7,9 %), l'**adja** (6,2 %), le **goun** (5,5 %) et l'**ayizo** (3,9 %).

Autrement dit, plus de la moitié de la population du Bénin parle le fon, le yorouba, le bariba, l'adja ou le goun. Toutes les langues béninoises, hormis le haoussa (famille chamito-sémitique), appartiennent à la famille nigéro-congolaise. Les quelques soixante-deux (62) langues parlées au Bénin peuvent être divisées en trois groupes nigéro-congolais:

- i. **Groupe des langues gur** : l'anii, le batonum, le biali, le bulba, le ditamari, le gulmancema, le kabiyé, le kotokoli, le kufalu, le lekpa, le looso, le mbelimé, le mooré, le nateni, le sola, le waama et le yom.
- ii. **Groupe des langues kwa** : sous-divisé en langues «gbe» et en langues «ede», il comprend l'ajagbe, l'ayizogbe, le basa, le cigbe, le cokosi, l'ede cabé, l'ede ica, l'edei daca, l'ede ife, l'ede ije, l'ede nago, l'ede yoruba, le fongbe, le foodo, le gengbe, le

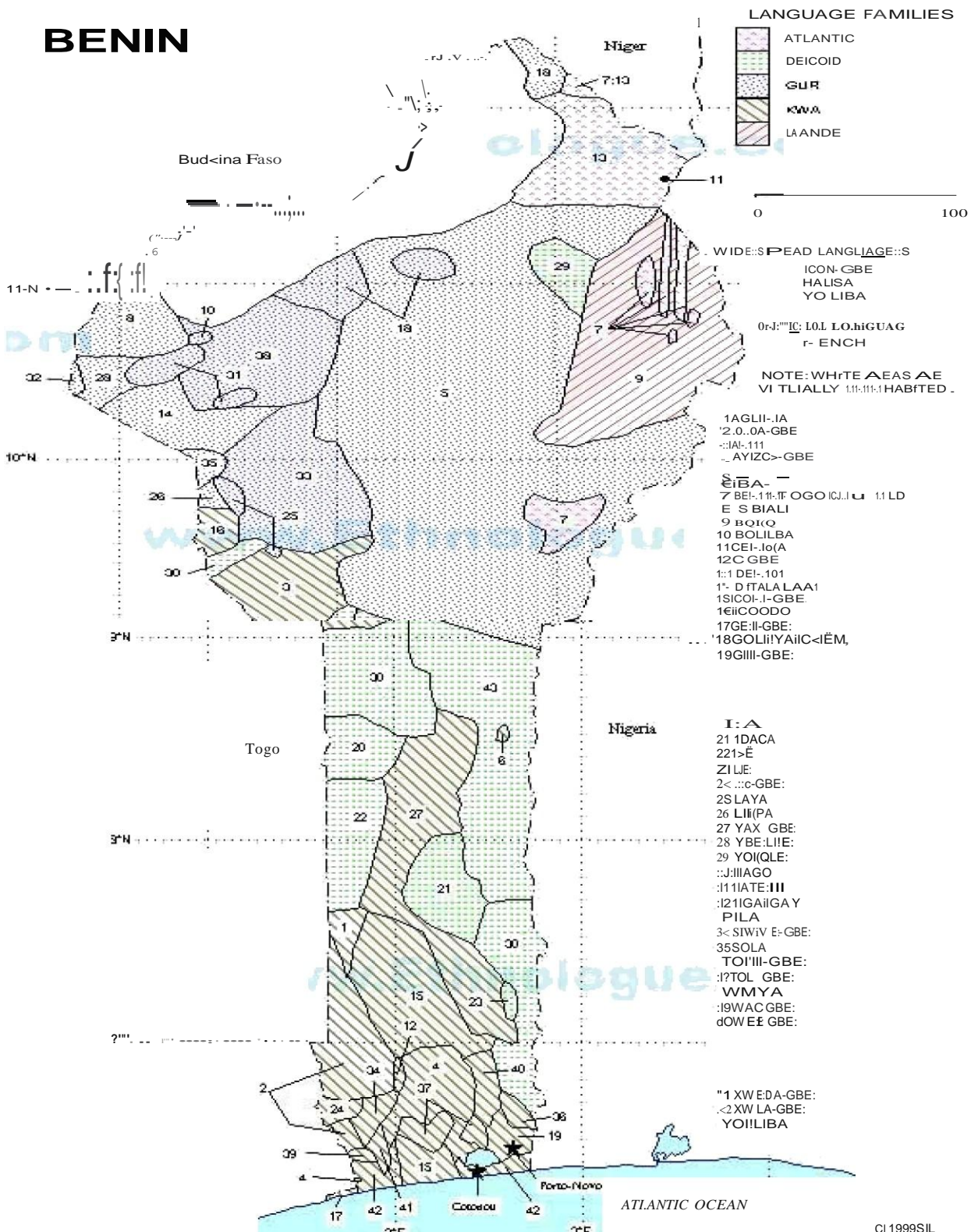
gungbe, le kogbe, le maxigbe, le makalé, le saxwegbe, le setogbe, le tofingbe, le toligbe, le ouatchigbe, le wemegbe, le xwedagbe et le xwlagbe.

- iii. **Autres langues:** le boko (groupe mande), le dendi, le zarma (groupe songhaï), le fulfuldé (groupe ouest atlantique), le haoussa (groupe tchadique) et le cenka.

Source : www.google.com

Dans le but de mieux localiser les différentes langues nationales sur le territoire béninois, nous avons jugé utile de présenter la cartographie linguistique du pays.

Figure N°1 carte linguistique du Bénin



2.5.2 Statuts et fonctions des langues au Bénin

Après avoir présenté l'environnement sociolinguistique, nous allons examiner à ce niveau les statuts et les fonctions des différentes langues parlées au Bénin. La politique linguistique du Bénin permet de distinguer la langue officielle du pays (le français) et les langues ethniques, qui sont toutes considérées comme des langues nationales.

2.5.2.1 La politique de langue officielle

L'officialisation du français inscrite dans la constitution béninoise illustre une politique de continuité de l'administration coloniale française de l'époque qui avait imposé la langue française à ses anciennes colonies. L'indépendance politique acquise en 1960 ne s'est pas caractérisée au niveau linguistique du Bénin, à l'instar des autres pays d'Afrique noire colonisés par la France.

En conformité avec la constitution, le français est la langue de l'État, c'est-à-dire de la Présidence, du Parlement, de l'Administration, de la justice et de l'éducation. Cela signifie que seul le français est admis au Parlement, tant dans les débats que dans la rédaction et la promulgation des lois. Dans les tribunaux, plusieurs langues nationales sont permises à l'oral, surtout le fon, le yorouba et le bariba. Toutefois, dans les documents écrits, seul le français est utilisé. Le juge rend officiellement ses sentences en français, mais le tribunal traduit la sentence à partir du français vers toute autre langue lorsque cela est jugé nécessaire.

Dans l'Administration gouvernementale, les fonctionnaires répondent généralement dans la langue locale du citoyen, mais les documents écrits ne sont disponibles qu'en français. Même la loi sur les élections du 31 octobre 2000 exige la connaissance du français. Ainsi, peut-on lire à l'article 55 et 75 de la loi n° 2000-18 portant règles générales pour les élections en République du Bénin:

Article 55« [...] Les membres du bureau de vote sont désignés avant l'ouverture de la campagne électorale par décision de la Commission électorale nationale autonome (CENA). Ils doivent savoir lire et écrire le français. Le pouvoir de décision est exercé par la commission électorale départementale (CED) en ce qui concerne les élections locales. [...]

En cas de défaillance d'un membre du bureau constatée à l'ouverture ou au cours du scrutin, il est pourvu à son remplacement par le président qui choisit au sort parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français; mention en est portée au procès-verbal ».

Article 75:« Les membres du bureau de vote effectuent le dépouillement des votes et le décompte des voix, assistés de scrutateurs choisis par le président parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français ».

Grâce à l'importance que le Bénin accorde à la langue française, celle-ci a une domination totale sur nos langues nationales.

2.5.2.2 La politique relative aux langues nationales

Il ne faudrait pas croire que le gouvernement n'a aucune politique concernant les langues nationales. Outre la Constitution qui contient des dispositions en ce sens, il existe aussi des lois, dont l'arrêté n° 45/MCC/CAB/DA/SA portant attribution, organisation de l'alphabétisation et fonctionnement de la direction de l'alphabétisation, l'arrêté de 1984 n°467-C/MESRS/DGM/SP portant création et organisation du centre national de linguistique appliquée et l'ordonnance n° 75/30 du 23 juin 1975 portant loi d'orientation de l'Éducation nationale.

L'article 11 de la Constitution reconnaît que toutes les communautés composant la «Nation béninoise» jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites:

Article 11

- i. « Toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres.*
- ii. L'État doit promouvoir le développement de langues nationales d'intercommunication ».*

Cette déclaration constitutionnelle semble assez vague dans la mesure où elle n'est pas soutenue par des moyens donnant lieu à des directives ministérielles. Seule la langue officielle est restée le modèle reconnu par la politique linguistique; cette langue est donc en usage dans tous les organismes gouvernementaux, dont les établissements d'enseignement.

L'article 40 de la Constitution parle des programmes d'alphabétisation:

Article 40 : *« L'État a le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la Constitution, de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, ainsi que de tous les instruments internationaux dûment ratifiés et relatifs aux droits de l'Homme. L'État doit intégrer les droits de la personne humaine dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement aux différents cycles scolaires et universitaires et dans tous les programmes de formation des Forces armées, des Forces de sécurité publique et assimilés. Il doit également assurer dans les langues nationales par tous les moyens de communication de masse, en particulier par la radiodiffusion et la télévision, la diffusion et l'enseignement de ces mêmes droits.*

Le gouvernement a choisi six langues à promouvoir dans l'alphabétisation des adultes. Il s'agit de l'aja (360 000 locuteurs), du batonum ou bariba (460 000 locuteurs), du dendi (30 000 locuteurs), du fon (1,4 million), du ditamari (120 000 locuteurs) et du yoruba (465 000 locuteurs). Même si, en principe, toutes les langues béninoises ont le

statut de langues nationales, elles n'ont pu se développer dans un environnement valorisant. Les expérimentations sur le plan de la transcription des six langues choisies n'ont pas été entreprises de façon systématique et durable.

Quelle est la place qu'occupent nos langues nationales dans le système éducatif formel ?

2.5.2.3 Situation des langues nationales dans le système éducatif

Cette partie, portant sur la situation des langues nationales dans le système éducatif au Bénin, constitue un examen rapide de l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif. Ce dernier est constitué de deux entités : l'éducation formelle et l'éducation non formelle qui concerne l'alphabétisation en langue nationale et en français de tous ceux qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école pendant leur jeune âge. L'éducation formelle quant à elle a pour unique vocation de faciliter l'apprentissage, l'appropriation et la connaissance littéraire du français. Introduire nos langues dans le système éducatif formel, c'est créer les conditions qui facilitent la connaissance de ces langues par les jeunes Béninois. La politique d'intégration des langues nationales à travers le système éducatif formel est aussi un facteur très important dans la socialisation langagière et culturelle des jeunes Béninois scolarisés.

En fait, le Bénin a déjà fait un pas en introduisant les langues nationales dans l'éducation non formelle. Mais ceci devra être accompagné de l'intégration de ces langues dans l'éducation formelle. L'un sans l'autre ne donnera pas un résultat efficace. Pour que cela devienne une réalité, des études préalables ont été effectuées par des chercheurs pour permettre un choix adéquat des langues à introduire dans le système éducatif formel.

2.6 Critère de choix des langues à introduire dans l'éducation formelle

L'hétérogénéité linguistique du Bénin n'empêche pas l'introduction de ses langues dans son système éducatif. Cependant, si le principe de l'introduction de toutes les langues dans le système éducatif formel semble être acquis, les études sur chacune de ses langues sont et restent inégales. En effet, les travaux de recherches scientifiques ne sont pas assez poussés sur toutes les langues. Certaines langues ont bénéficié d'une étude scientifique minutieuse. En plus, certains parlers entretiennent entre eux une intercompréhension non négligeable qui peut servir de rapprochement entre les parlers et l'un quelconque des parlers n'aura pas beaucoup de difficultés à assumer la fonction de communication et d'intercompréhension dans le groupe socioculturel qui adopte ces différents parlers (par exemple le *fongbè* et le *gungbè*). La ressemblance lexicale qui existe entre les parlers d'un même sous-groupe GBE est remarquable. C'est pareil pour les autres sous-groupes aussi. Le degré de ressemblance entre les parlers d'un même sous-groupe nous permet d'avoir une idée du rapprochement qui peut s'effectuer entre ces parlers. Certains parlers sont même totalement compréhensibles l'un à l'autre au point où on peut se demander si nous n'avons pas affaire aux différentes dénominations locales d'un même parler. En outre, en dehors de ce critère de rapprochement, nous distinguons le critère de véhicularité. Ce critère prend en compte les langues parlées par la majorité des habitants d'un département.

Dans un département, au moins une langue est majoritaire et dispose d'une place importante dans la communication interne de ce département. Cette langue est considérée comme une langue de grande communication et constitue l'outil de communication le plus utilisé par la population du milieu. Par exemple dans le département de l'Alibori et plus précisément dans la commune de kandi, « Le *de ndi* est plus parlé et reste la langue véhiculaire dans toute la commune »¹. Tandis que dans le département du zou, « Le *fongbè* reste et demeure la seule langue véhiculaire des

¹BABALOLA Clément, 1991, problématique de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif : contribution aux NPE, mémoire de maîtrise, page 44
UAC/FLAS4/DSLUC/2011-2012

différentes communes du département » et « Le gungbè demeure la langue la plus véhiculaire de tout le département de l'Ouémé »¹.

Par ailleurs, l'atelier de Possotomè suggère que les langues susceptibles de bénéficier du privilège d'être introduites à l'école d'abord comme matières d'enseignement répondent à un ensemble de critères objectifs qui sont :

le nombre important de locuteurs natifs de la langue ;

le caractère véhiculaire de la langue ;

l'aire géographique de l'utilisation de cette langue comme langue maternelle ou langue seconde ;

l'importance des productions scientifiques sur cette langue ;

le caractère transfrontalier de la langue.

A base de ces critères, l'atelier a choisi 10 langues à introduire dans le système éducatif béninois. Voici ci-dessous un tableau des langues suggérées en fonction des critères énumérés :

Tableau N°2 : Tableau des langues suggérées par l'atelier de Possotomè en fonction des critères énumérés

Critères Langues Nationales	Nombres de locuteurs natifs	Caractère véhiculaire	Aire géographique occupée	Importance des productions scientifiques	Caractère transfrontalier	Observations
ADJA	×		×	×	× (Togo)	
FON	×	×	×	×	× (Togo, Atakpamè)	
BAATONU	×		×	×	× (Nigeria)	
DITAMARI	Natitingou Toucoutouna Boukoubé		×		× (Togo)	
YORUBA	×	×	×	×	× (Nigeria, Togo, Ghana)	
DENDI	Malanville Karimama	×	×	×	×	
GUN	×	×	×	×	× (Nigeria, Lagos state, Ogun state)	
FULFUDE	Kalalé Bembèrèkè Nomadisme		×	×	×	
YOM	Donga		×		× (Togo)	
GEN		×	×	×	× (Togo, Ghana, Côte-d'ivoire)	

NB tableau extrait du rapport de l'atelier de Possotomè

2.7 Méthode d'apprentissage des langues nationales à l'école.

Une grande importance est accordée à la langue française dans le système éducatif béninois. Tout porte à croire que l'objectif principal poursuivi par les programmes en vigueur au Bénin se résume à l'apprentissage de la langue française.

En jetant un regard sur l'emploi du temps en vigueur dans les écoles primaires au Bénin, on constate que le français occupe 57,50% de la masse horaire hebdomadaire au CI-CP, 37,69 % au CE1-CE2 et 42,17 % au CM1-CM2. Les autres activités ont un quota horaire minime.

Le quota horaire affecté à chaque champ de formation se présente comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau N°3 : tableau du quota horaire

Champs de formation	CI-CP (période de l'apprentissage systématique)		CE1-CE2 (toute l'année)		CM1-CM2 (toute l'année)	
	Horaire hebdomadaire	%	Horaire hebdomadaire	%	Horaire hebdomadaire	%
Français	15h	57,50	09h 50 min	37,69	11h	42,17
Mathématique	04h 30min	17,25	05h 23min	23	06h 30min	24,92
EA	03h 15min	12,46	02h 45min	06,70	02h 30min	09,58
ES	55min	03,51	03h	11,50	02h 25min	09,26
EST	45min	02,87	02h 30min	09,58	02h	7,66
EPS	01h 40min	06,38	01h 30min	05,75	01h 40min	06,38
TOTAL	26h 05min (1565 minutes)		26h 05min (1565 minutes)		26h 05min (1565 minutes)	

Source : Emplois du temps en vigueur dans les écoles primaires au Bénin.

Pour une meilleure adaptation de l'apprenant à son milieu de vie, l'approche par compétence a été adoptée. En raison de l'évolution du monde actuel, le système éducatif

béninois se propose de se doter de programmes d'études qui prennent réellement en compte les besoins, les attentes et les exigences de notre société ; ces programmes doivent également contribuer à former un citoyen équilibré, autonome et responsable. Pour cela, « Il ne sera plus question de mettre seulement l'accent sur les capacités de mémorisation et de rétention chez l'apprenant, mais aussi et surtout développer son intelligence, sa capacité de création et son adaptation aisée à des situations nouvelles ». ¹

De plus, l'APC met l'apprenant au cœur de sa formation. L'enseignement est centré sur l'apprenant, son statut social, sa culture d'appartenance. Ainsi, AKOHA affirme : « Centrer l'enseignement sur l'apprenant, c'est prendre en compte l'apprenant considéré comme une personnalité multidimensionnelle. C'est lui offrir une méthode guide pour l'acquisition de la nouvelle compétence linguistique, c'est enfin lui offrir un mode nouveau d'évaluation de ses acquis ». ²

En outre, signalons que les NPE qui sont appliqués par "approche par compétence", prévoient un champ de formation "Education Sociale". A ce niveau, seul le troisième champ nous intéresse : interpréter le patrimoine culturel de son milieu et de sa région. C'est le seul champ qui s'intéresse à nos langues nationales et qui n'est pas très prise en compte par APC, car comme nous avons dit un peu plus haut, notre programme est caractérisé par la dominance du français et l'apparition plus ou moins timide des autres champs de formation.

Face à tout ceci nous avons décidé de proposer quelques pistes et stratégies à adopter pour une réelle introduction de nos langues nationales dans le système éducatif. Mais avant, que représentent les résultats des entretiens et enquêtes menés au cours de ce travail.

¹ INFRE, 2007, APC (Approche Par Compétence), les orientations générales au Bénin, Editions INFRE, page 6

² AKOHA A. Bienvenu, 1999, Que signifie un enseignement « centré sur l'apprenant ? », page 4

Chapitre III : Présentation, Analyse des résultats des questionnaires et Plaidoyer

3.1 Présentation et analyse des résultats

Pour réaliser notre plaidoyer, nous avons établi des questionnaires à l'endroit des élèves, des enseignants et des parents d'élèves de divers groupes ethniques et de diverses localités. Les résultats seront présentés et analysés suivant chaque catégorie de personnes questionnées.

3.1.1 Présentation et analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des élèves

Cette rubrique comportera deux (02) parties à savoir les résultats statistiques relatifs à la population enquêtée et la représentation des résultats qualitatifs.

3.1.1.1 Présentation des resultants statistiques

Elle est réalisée sous forme de tableaux et caractérise l'âge et le niveau d'étude de chaque élève.

Tableau N°6

	<i>Niveau d'étude</i>	<i>Tranche d'âge</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence en %</i>
Enseignement primaire	CE2-CM2	8-13	40	50
Enseignement secondaire	6è – terminale	10-22	40	50
Total			80	100

Nous constatons dans ce tableau que la population enquêtée englobe l'enseignement primaire et secondaire. Au niveau de chaque secteur, 40 élèves ont été questionnés.

3.1.1.2 Présentation des resultants qualitatifs

Voici la liste des questions que nous avons formulées à l'endroit des élèves tant du primaire que du secondaire :

Q1 : Quelle est votre langue maternelle ?

Q2 : Quelle(s) langue(s) parlez-vous à la maison avec vos parents ?

Q3 : Quelle(s) langue(s) utilisez-vous très souvent pour communiquer avec vos camarades pendant la récréation ou en absence du maître ?

Q4 : Comprenez-vous bien les explications que vous donne votre maître au cours des situations d'apprentissage qui se déroulent exclusivement en français ?

Q5 : Eprenez-vous de la joie à rester avec votre maître lorsqu'il utilise exclusivement le français pour enseigner ?

Les réponses à ces questions sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau N°7

<i>Numéro des questionnaires</i>	<i>Réponses</i>			<i>Nombre d'élèves enquêtés</i>
	<i>Français</i>	<i>Langues nationales</i>	<i>Français + langues nationales</i>	
Q2	12 soit 15%	52 soit 65%	16 soit 20%	80
Q3	08 soit 10%	48 soit 60%	24 soit 30%	
Q4	Oui		Non	
	20 soit 30%		60 soit 60%	
Q5	24 soit 30%		56 soit 70%	

NB : la question N°1 n'a pas été prise en compte dans ce tableau car comme nous l'avions dit plus haut, divers groupes ethniques étaient représentés ; par conséquent, plusieurs langues nationales sont parlées par les élèves enquêtés tels que : *le yoruba, le fɔ ngbé, le gungbè, le de ndi, le ajagbé, le ge ngbé, le baato num.*

3.1.1.3 Analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des élèves

L'analyse de ce tableau nous permet d'affirmer que la majorité des élèves enquêtés parlent leur langue maternelle à la maison, soit 65% des élèves. Ils communiquent non seulement avec leur langue maternelle à la maison mais aussi à l'école dès qu'ils en ont l'occasion. Ceci prouve que l'emploi des langues maternelles par ceux-ci est plus fréquent que l'utilisation du français. Cet état de chose ne permet pas aux élèves de bien comprendre l'enseignement qui leur ait donné et entraîne par conséquent des frustrations, un désintéressement et une démotivation totale de la scolarisation chez ces apprenants.

Par ailleurs, remarquons que la majorité des élèves qui ont répondu "oui" aux questions 4 et 5 sont des apprenants de l'enseignement secondaire (niveau d'étude de la seconde en terminale). Ce qui nous permet de dire qu'en réalité, du CI jusqu'en 3è, il n'y a pas communication entre l'élève et l'enseignant. Car, pour qu'il y ait communication, le code doit être compris entre les deux (02) interlocuteurs, l'émetteur et le récepteur. Or, dans ce cas, le code n'est compris que par l'émetteur (l'enseignant) et le récepteur ne reçoit que des bruits puisque ne comprenant pas la langue. La communication, porteur d'information, vecteur de l'éducation, est détruite à cause de l'utilisation exclusive du Français dans nos écoles. Ceci agit sur le rendement scolaire et entraîne un faible taux de rendement éducatif.

Enfin, signalons également que plus les élèves évoluent, plus ils deviennent des francophones. Comme nous l'avons dit plus haut, la majorité des élèves ayant répondu "oui" aux questions 4 et 5 sont en seconde, première, terminale. Ces derniers prennent goût au Français et négligent leur langue maternelle, leur culture.

Vu la situation des élèves, nous avons poussés notre réflexion en adressant également des questionnaires aux enseignants.

3.1.2 Présentation et analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des enseignants

3.1.2.1 Présentation des resultants statistiques

Comme nous l'avons fait dans le 1^{er} cas, ces résultats sont représentés sous forme de tableaux et prennent en compte le secteur de l'enseignement et l'âge.

Tableau N°8

	<i>Tranche d'âge</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Fréquence en %</i>
Enseignement primaire	26 – 40	30	50
Enseignement secondaire	28 – 45	30	50
Total		60	100

Dans ce tableau, on remarque que l'enquête est faite tant à l'endroit des enseignants du primaire qu'à l'endroit de ceux du secondaire. Nous avons ciblé dans chaque catégorie 30 enseignants.

3.1.2.2 Présentation des resultants qualitatifs

Au total, nous avons formulé 07 questions à l'endroit des enseignants que voici :

Q1 : Que pensez-vous de la situation de nos langues nationales dans la politique linguistique du Bénin ?

Q2 : Quelle est la méthode d'apprentissage que vous utilisez dans les écoles ?

Q3 : Pensez-vous qu'on peut introduire les langues nationales dans le système éducatif formel ?

Q4 : Avez-vous reçu une formation en langues nationales ?

Q5 : Pensez-vous que la non introduction des langues nationales dans le système éducatif formel constitue un handicap pour le rendement scolaire des élèves et sur le développement de notre société ?

Q6 : Vous arrive-t-il d'utiliser les langues maternelles de vos apprenants pour communiquer avec eux en situation d'apprentissage ?

Q7 : Si oui, utilisez-vous librement ces langues maternelles même en présence de vos autorités hiérarchiques ?

Les réponses à ces questions sont énumérées dans le tableau suivant :

Tableau N°9

<i>Numéro des questions</i>	<i>Réponses</i>		<i>Nombre d'enseignants enquêtés</i>
Q1	Sont prises en compte	Ne sont pas prises en compte	80
	6 soit 10%	54 soit 90%	
Q2	Approche par compétence		
	60 soit 100%		
Q3	Oui	Non	
	48 soit 80%	12 soit 20%	
Q4	8 soit 13,33%	52 soit 86,66%	
Q5	45 soit 75%	15 soit 25%	
Q6	40 soit 66,66%	20 soit 33,33%	
Q7	5 soit 8,33%	55 soit 91,66%	

3.1.2.3 Analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des enseignants

En général, selon les résultats de ce tableau, la méthode d'apprentissage utilisée dans nos écoles est l'Approche Par Compétence (APC). En ce qui concerne la situation de nos langues, la réponse de la majorité des enseignants prouve qu'elles ne sont pas prises en compte ; soit 90%. Les 10% restant sont des enseignants du primaire qui maîtrisent l'APC et le "Module Langue et Culture". Ils affirment que c'est déjà un effort et si tous les enseignants peuvent l'adopter et le maîtriser, cela permettrait l'insertion de nos langues dans notre système éducatif. Cependant, malgré la non maîtrise de ce module, plusieurs enseignants utilisent les langues nationales dans les situations d'apprentissages s'ils remarquent que les apprenants n'arrivent pas à décoder leur message. Les 33,33% qui n'utilisent pas du tout les langues nationales se retrouvent dans les centres purement urbains.

Ainsi, plus de la moitié des enseignants, soit 80% pensent qu'il est nécessaire et primordial d'introduire nos langues dans le système éducatif. Les 20% restant estiment que nos langues n'ont pas encore connu une étude scientifique approfondie. Pour cela, il serait difficile de les introduire. Toutefois, 75% des enseignants pensent que la non introduction des langues nationales dans l'éducation peut avoir un impact sur le rendement scolaire et le développement de notre société. Mais 86% de ces mêmes enseignants ne sont pas alphabétisés ; par conséquent, ils n'ont pas la capacité de donner un enseignement à leur élève en langue nationale. Ce tableau révèle la nécessité d'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel.

3.1.3 Présentation et analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des parents d'élèves

3.1.3.1 Présentation des resultants statistiques

Nous avons questionné 80 parents d'élèves mais nous n'avons reçu que la réponse de 50. Les résultats sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau N°10

<i>Sexe</i>	<i>Tranche d'âge</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Fréquence en %</i>
Masculin	29 – 40	30	60
Féminin	27 – 42	20	40
Total		50	100

Ce tableau montre que l'enquête est faite tant à l'endroit des hommes que des femmes et leur âge varie entre 26 et 45 ans.

3.1.3.2 Présentation des resultants qualitatifs

Voici la liste des questions que nous avons posées aux parents d'élèves. Elles sont au nombre de 06 :

Q1 : Quelle est votre langue maternelle ?

Q2 : Quelle(s) langue(s) parlez-vous à vos enfants à la maison ?

Q3 : Pensez-vous que les langues nationales peuvent-être enseignées dans nos écoles ?

Q4 : Pensez-vous que la non introduction des langues nationales dans le système éducatif formel a-t-il un inconvénient sur le rendement scolaire des élèves et sur le développement de notre société ?

Q5 : Etes-vous alphabétisés en langues nationales ?

Q6 : Si non, souhaiteriez-vous être alphabétisé en langues nationales ?

Comme nous l'avons fait dans les autres cas, les résultats de cette enquête sont consignés dans le tableau ci—dessous.

Tableau N°11

<i>Numéro des questions</i>	<i>Français</i>	<i>Langues nationales</i>	<i>Français + langues nationales</i>	<i>Nombre de parents d'élèves enquêtés</i>
Q2	5 soit 10%	35 soit 70%	10 soit 20%	50
Q3	Oui		Non	
	45 soit 90%		5 soit 10%	
Q4	45 soit 90%		5 soit 10%	
Q5	40 soit 80%		10 soit 20%	
Q6	36 soit 72%		14 soit 28%	

La question N°1 regroupe plusieurs ethnies donc plusieurs langues et c'est la raison pour laquelle elle n'est pas consignée dans ce tableau.

3.1.3.3 Analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des parents d'élèves

Il ressort de ce tableau que plus de 70% des parents d'élèves parlent les langues nationales à la maison avec leurs enfants. Le français est peu parlé et on le retrouve dans les maisons où les parents ont un niveau intellectuel plus élevé. En plus, la majorité de ces parents sont de jeunes âges (26 – 35).

Les résultats de ce tableau montrent également que 45% des parents pensent qu'il est important d'introduire les langues nationales à l'école et que la non introduction de nos langues dans le système éducatif formel peut avoir des inconvénients sur le rendement scolaire des élèves et le développement de notre société. 5% estiment qu'on

ne peut pas, du moins pour le moment, introduire nos langues dans le système éducatif formel car on ne peut faire les sciences exactes dans nos langues et ils affirment que l'ancien système a pu, malgré tout, former des cadres compétents de notre pays.

Ce tableau révèle aussi que plus de la moitié des parents ne sont pas alphabétisés et 72% désirent être alphabétisés. 20% sont alphabétisés grâce aux programmes d'alphabétisation des églises et de certaines ONG.

Les résultats des enquêtes menées à l'aide des questionnaires des élèves, des enseignants et des parents d'élèves prouvent qu'il est opportun d'introduire nos langues dans le système éducatif formel. De plus, ils montrent que chacune de ces personnes est consciente de la nécessité d'introduction et le désire vivement car parfois, pour une bonne compréhension, les élèves et les enseignants sont obligés de parler les langues nationales.

Si l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel permet un meilleur rendement scolaire et le développement de notre société et si les acteurs à la base de l'éducation sont prêts à l'adopter, alors pourquoi ne pas plaider pour cette cause ?

3.2 Rappel et le point des travaux antérieurs

3.2.1 Les actions de l'INFRE dans le processus de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin

L'INFRE (Institut National pour la Formation et la Recherche en Education) est un organisme sous-tutelle du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP). C'est un centre d'ingénierie qui a pour mission d'élaborer les programmes d'études, les matériels didactiques et les manuels scolaires, la documentation, la formation, l'animation et le suivi scolaire.

L'INFRE a mené quelques actions dans le domaine de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. Les actions sont marquées par trois différentes périodes à savoir :

Ere du MEPS et avant le Forum national sur le secteur de l'éducation de février 2007 :

Les actions de l'INFRE au cours de cette période sont à résumer en quatre temps suivant :

- ❖ l'élaboration du projet : « Définition des modalités d'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois et sa mise en œuvre soumis au MEPS par la lettre N°259/MEPS/INFRE-D/SG/SF/SA du 24 mai 2006¹ ;
- ❖ l'approbation du projet par le MEPS qui a mis un budget de 20 millions de francs CFA à la disposition de l'INFRE pour la mise en œuvre du projet ;
- ❖ l'envoi d'une lettre du MEPS² au MCLS³ pour inviter les cadres de l'INAEA⁴ et du DNAEA⁵ à collaborer avec les cadres de l'INFRE pour le succès de l'opération ;
- ❖ la préparation des travaux de la commission 8 du forum sur le secteur de l'éducation de février 2007 chargée de discuter de la question de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif.

Ere du MEPALN et après le forum national sur le secteur de l'éducation

Au cours de cette période, l'INFRE a mené plusieurs actions concrètes dans le domaine de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. A

¹ Langues AFRICAINES dans l'enseignement au Bénin (problèmes et perspectives), Hounkpatin B. C. Capo, Flavien GBETO, Adrien Huonnou, PUB labo GBE N°9, casas Book Series N°68, 2009, page 55

² Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire

³ Ministère de la Culture Sport et Loisirs

commencer d'abord par l'organisation d'une journée pédagogique en octobre 2007 sur le thème « *Comment revaloriser nos langues nationales pour qu'elles servent comme véhicule du savoir ?* » à l'intention de tous les enseignants de la maternelle, primaire et secondaire.

Ensuite, le 30 mai 2007, on assiste à la mise en place par l'INFRE d'un comité interministériel ad hoc de seize membres pour la mise en œuvre du projet d'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel.

En plus, vient la création de 05 commissions qui ont travaillé à :

- ✓ élaborer un contenu de formation en déterminant le profil attendu de l'apprenant ainsi que celui de l'enseignant de la maternelle au supérieur ;
- ✓ développer les stratégies de communication et de sensibilisation ;
- ✓ faire l'état des lieux des ressources et documents disponibles.

Enfin nous avons la réalisation d'une étude sur l'attitude des enseignants vis-à-vis de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois

Ere du MAPLN¹ et du MCAPLN²

Pendant cette période, l'INFRE a fait prendre deux arrêtés interministériels qui sont l'arrêté interministériel portant statut et fonctionnement des CTIS³ des langues nationales et l'arrêté interministériel de nomination des trente et deux (32) membres des CTIS des langues nationales.

3.2.2 Les plaidoyers de l'UNESCO

En 1985, le Bureau Régional pour l'Education de l'UNESCO en Afrique a mené une enquête sur « Les langues communautaires africaines et leur utilisation dans

¹Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

²Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

³CTIS : Commission Technique d'Intervention Spécialisée.

l’alphabétisation et l’éducation ». Le rapport indique que le Bénin et le Togo étaient les seuls pays africains à avoir des politiques prônant l’utilisation des langues africaines dans l’éducation préscolaire.

Depuis 1953, l’Unesco ne cesse de prôner l’enseignement en LM dans l’éducation formelle des enfants. L’UNESCO encourage l’enseignement dans la langue maternelle en tant que moyen d’améliorer la qualité de l’éducation à partir du savoir et de l’expérience des apprenants et des enseignants. La politique linguistique préconisée dans le domaine de l’éducation est celle de l’enseignement multilingue, définie comme « l’emploi de trois langues au moins dans l’éducation : la langue maternelle, une langue régionale et une langue internationale ». L’UNESCO est en effet persuadée que l’enseignement multilingue est la seule voie d’une éducation de qualité pour tous et pour le développement : Seule une éducation multilingue est en mesure de répondre aux exigences de la participation à l’échelle mondiale et à l’échelle nationale, et aux besoins spécifiques des communautés qui se distinguent sur les plans culturels et linguistiques ».

Il est à préciser que l’enseignement en langue maternel (ELM) préconisé est bel et bien l’enseignement utilisant la LM comme *médium* ou *véhicule* d’enseignement et pas seulement comme matière (ce qui serait l’enseignement de la langue maternelle).

Malgré l’insistance de cette autorité respectée et neutre, force est de constater qu’ « Il existe aujourd’hui encore deux grands groupes d’écoles primaires, à savoir : celles de la majorité des pays africains où l’on encourage l’utilisation de la LO comme principale langue d’enseignement dans l’ensemble du système scolaire et celles de certains pays où l’on préconise l’emploi de la LM ou d’une langue nationale comme moyen d’instruction principal et l’introduction progressive de la langue officielle. Les pays “francophones” où la LO et le français font partie du premier groupe : on y a toujours pratiqué et on continue de pratiquer largement ce qu’on appelle le bilinguisme

soustractif, qui vise à faire accéder les enfants à l'usage d'une autre langue en faisant d'elle la langue d'enseignement. C'est la politique du "Tout en français".

Pour pallier la disparition persistante des langues, la Conférence Générale de l'UNESCO a pris l'heureuse initiative de proclamer, en novembre 1999, la Journée Internationale de la Langue Maternelle qui est célébrée chaque 21 février. Pour l'UNESCO, les contextes multilingues sont un défi pour les systèmes éducatifs. Ce défi consiste à s'adapter à ses réalités complexes et à dispenser une éducation de qualité qui tienne compte des apprenants, tout en veillant à sa cohérence avec les exigences sociales, culturelles et politiques.

3.2.3 Les actions de MILNaSEF

La Milnasef au sein du Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales a été chargée d'introduire effectivement les langues nationales dans le système éducatif formel.

En effet, afin de mettre en œuvre les recommandations du Forum National sur le Secteur de l'Education et de l'Atelier de Possotomè d'une part, d'obtenir la synergie de pensée et d'action autour de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel d'autre part, le gouvernement a créé, le 02 novembre 2007, le Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MAPLN).

En plus, pour rendre les actions du ministère plus concrètes, il a créé, sous la tutelle du MAPLN, une structure spécialement et exclusivement chargée d'introduire les langues nationales dans le système éducatif formel. C'est la Mission d'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel (MILNaSEF) dont les missions découlent logiquement des attributions du MAPLN.

La MILNaSEF a élaboré, pour le collectif budgétaire 2008, une fiche de projet intitulé : “Introduction des Langues Nationales dans le système éducatif formel d’un coût global de dix milliard de francs CFA pour une durée de dix ans ; soit un milliard par an.” L’UNESCO est disposé à aider le MAPLN en ressources humaines qualifiées pour le calcul scientifique du coût global de la mission d’introduction des langues et pour la recherche de sources de financement autres que le budget national.

Le gouvernement a doté la MILNaSEF d’un financement important qui couvre l’année scolaire 2008-2009. Ce financement permettra :

l’élaboration des programmes d’enseignement des langues nationales et outils pédagogiques ;

l’élaboration des manuels scolaires et outils didactiques d’enseignement des langues ;

la conception et la production des outils de formation.

La MILNaSEF a mis au point avec la contribution technique des personnes ressources provenant des institutions comme l’INFRE, le CENALA et le DSLC un projet d’introduction des langues nationales dans le système éducatif formel, projet qui a déjà reçu un financement du gouvernement. Par ailleurs, la MILNaSEF dispose d’une orientation générale, d’une stratégie globale et d’une feuille de route précise. Elle a élaboré des Termes De Référence (TDR) concernant les trois activités ci-dessus.

3.2.4 Le plaidoyer de CNPILNa-SEF

L’éducation doit s’adapter aux réalités psychologiques, sociologiques et culturelles des peuples auxquels elle s’adresse. L’introduction des langues nationales dans le système éducatif formel doit être articulé autour d’un modèle d’éducation bilingue opérationnel, français/langues maternelles, enseignées simultanément dans les

trois ordres d'enseignement : le préscolaire et le primaire, le secondaire, le supérieur dans le but de partir de l'écriture et de la lecture maîtrisées des langues nationales pour enseigner les cultures qu'elles véhiculent dans ce qu'elles ont de positif et de grand, afin de réconcilier l'élève et/ou l'étudiant avec lui-même et avec son milieu.

Il est scientifiquement établi que l'apprentissage d'une langue étrangère s'appuie sur la connaissance de la langue maternelle, tout comme la capacité de lire et d'écrire dans sa langue maternelle confère à tout individu plus d'assurance et plus d'aptitude à agir sur son milieu. Par l'apprentissage / enseignement de la langue maternelle à l'école, l'enfant améliore la connaissance qu'il a de sa société, et cela lui permet de s'insérer dans celle-ci, de profiter des ressources culturelles et environnementales de cette dernière, d'améliorer sa capacité d'agir sur elle.

L'enfant scolarisé ayant la capacité d'écrire dans sa langue maternelle devient un agent potentiel du développement économique. Il est le trait d'union entre l'école et son milieu dans la transmission des savoir-faire. A l'âge adulte, il participe plus activement à la promotion économique dans l'application des nouvelles technologies de transformation, de conservation, de fabrication et de commercialisation des produits de son milieu de vie.

La mise en œuvre du processus nécessite de déterminer quatre étapes à savoir :

la définition des modalités d'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel béninois ;

l'expérimentation ;

l'évaluation ;

la généralisation.

Pour la mise en œuvre de cette innovation, les ressources humaines existent et sont disponibles. L'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education en collaboration avec toutes les structures techniques et financières partenaires, peut être le maître d'œuvre.

Il est possible d'envisager le démarrage de la phase expérimentale dès la rentrée scolaire 2012-2013. Pour atteindre cet objectif, il faudra, au prime abord mettre un accent particulier sur la formation en langues nationales des formateurs dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) et les Ecoles Nationales Supérieures (ENS). Il faudra ensuite procéder de la façon suivante:

niveau 1 : à l'enseignement maternel, avec la réhabilitation des CESE, les langues nationales seront parlées ;

niveau 2 : à l'enseignement primaire et à partir du CI, l'enfant apprendra à écrire dans une langue nationale ;

niveau 3 : au premier cycle du secondaire, de la 4^{ème} en 3^{ème}, dans le sens de la consolidation des acquis et d'une meilleure maîtrise de la langue maternelle, l'apprenant saura lire et écrire différents types de textes.

Les autorités sont invitées à engager la procédure administrative et réglementaire devant conduire à l'instauration d'une épreuve de langue au CEP et au BEPC.

Toutes ces actions de plaidoyer déjà effectuées constituent un atout pour notre travail et nous permettra de vite atteindre nos objectifs.

3.3 Plaidoyer

3.3.1 Plaidoyer envers le gouvernement

L'effort déjà fourni par le gouvernement à travers les lois, les articles, les décrets pour une introduction réelle des langues nationales dans le système éducatif formel est

louable. En plus, l'adoption des NPE (Nouveaux Programmes d'Etudes) est un élan considérable. Cependant, malgré les nombreuses actions déjà entreprises, le système éducatif formel reste encore sans nos langues nationales. Pour cela, voici quelques stratégies que nous proposons et que nous mettons à la disposition du gouvernement pour permettre à nos langues d'avoir un souffle de vie dans notre système éducatif.

L'institution qui doit s'occuper de l'intégration des langues dans le système éducatif doit être une structure à part entière. D'abord, le gouvernement doit créer le Haut Conseil des Langues Nationales (HCLN). Ce conseil aura plusieurs départements divisés en sous départements :

Département 1 : Institut de langues et cultures béninoises

- ❖ sous département 1 : Commissions techniques d'intervention spécialisée des langues nationales ;
- ❖ sous département 2 : commission technique d'intervention spécialisée des cultures béninoises;

Département 2 : Institut chargé de la promotion et de l'introduction des langues dans le système éducatif formel

- ❖ sous département 1 : Commission chargée du recensement des populations et de leurs langues parlées (enfants, jeunes) par villes, villages, quartiers ;
- ❖ sous département 2 : Commission chargée d'établir une liste permanente informatisée des populations de chaque localité suivi de leurs langues parlées et de leurs ethnies ;
- ❖ sous département 3 : Commission chargée du recensement des CESE, écoles primaires, secondaires et supérieures sur toute l'étendue du territoire ;

❖ sous département⁴ : Commission chargée de la formation des formateurs (maître, professeur, encadreur en alphabétisation).

Ensuite, pour arriver à réaliser ce projet, l'Etat doit voter un budget très élevé. Vu l'importance de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif, il serait anormal de ne pas faire assez d'investissement. Nous suggérons que le gouvernement invite ses partenaires économiques à investir dans l'éducation, à signer des accords avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), mais qu'il n'attende pas que ces bailleurs soient prêts à investir dans le processus d'introduction des langues nationales dans le système éducatif car beaucoup sont encore réticents. Nous pouvons par exemple comprendre que la France ne veuille nous aider sur ce plan parce que sa langue serait menacée. Mais elle ne doit pas oublier que nous-mêmes nous avons besoin de nous affirmer, avoir notre propre identité. Notre gouvernement doit essayer d'appesantir ses forces sur nos propres ressources financières. Notre propre contribution doit couvrir la majorité des dépenses à effectuer dans ce domaine. Les fonds d'aides ne doivent pas surmonter notre propre financement. L'Etat doit prendre à cœur le problème des langues nationales et consentir ses efforts psychologiques et financiers dans le domaine.

Pour cela nous suggérons que l'Etat vote des lois, des décrets ou adopte une politique d'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel qui se résume comme suit :

- Premièrement, autoriser les enseignants à apprendre aux enfants du CESE leur langue maternelle c'est-à-dire pratiquer le bilinguisme local. Ceci permettra à chaque enfant d'être instruit dans sa propre langues ;
- Ensuite, laisser les populations de chaque département dégagée ses langues d'intercommunications. Celles-ci seront introduites à partir du primaire ;

- Enfin, choisir les langues d'intercommunications les plus dominantes sur le plan national et les introduire à partir du secondaire.

Ces trois étapes permettront à l'Etat d'engager progressivement et sûrement le processus d'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel.

Enfin, l'Etat doit revoir certains articles, certaines lois de la constitution et penser à voter de nouvelles lois concernant nos langues nationales. C'est très frustrant de retrouver dans notre constitution que avant de siéger même dans les bureaux de vote, il faut savoir lire et écrire le français. Voici ce que disent clairement ces articles :

Article N°55« [...] *Les membres du bureau de vote sont désignés avant l'ouverture de la campagne électorale par décision de la Commission électorale nationale autonome (CENA). Ils doivent savoir lire et écrire le français. Le pouvoir de décision est exercé par la commission électorale départementale (CED) en ce qui concerne les élections locales. [...]*

En cas de défaillance d'un membre du bureau constatée à l'ouverture ou au cours du scrutin, il est pourvu à son remplacement par le président qui choisit au sort parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français; mention en est portée au procès-verbal ».

Article N°75 :« *Les membres du bureau de vote effectuent le dépouillement des votes et le décompte des voix, assistés de scrutateurs choisis par le président parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français ».*

Nous pouvons admettre qu'il est normal que ceux qui siègent dans les bureaux de vote comprennent le français mais cela ne doit pas être une obligation ou une exigence consignée dans les lois du pays. L'individu qui se trouve dans le bureau de vote peut

très bien faire son travail sans pour autant savoir lire et écrire en français. La langue exigée pourrait-être l'une des langues nationales parlées dans la localité dans laquelle se trouve le bureau de vote.

A côté de tout ceci, il faut que l'Etat vote de nouvelles lois qui prendront en compte l'introduction des langues dans le système éducatif depuis la maternelle jusqu'à l'université. Pour arriver à avoir un bon résultat dans le domaine, le gouvernement doit se faire aider par d'autres structures ou institutions.

Tableau N°13 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le gouvernement

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes et actions	Risques et hypothèses	Calendrier	Responsabilités
Améliorer les conditions d'éducation en langues nationales	Création d'un haut conseil des langues nationales	Investissement pour la construction du haut conseil des langues nationales	Le démarrage effectif des travaux de construction sur le terrain	Gouvernement Assemblée Nationale	La société civile, la population béninoise, les défenseurs des langues nationales, les journalistes, le fond d'aide et de financement pour l'introduction des langues nationales dans le système éducatif	Faire pression sur le gouvernement pour permettre la mise en œuvre du conseil et de ses activités	Détournement de fonds destinés à d'autres travaux de développement	Démarrer immédiatement la construction du conseil et fournir les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires en même-temps	Les défenseurs des langues nationales en collaboration avec la société civile
	Réviser la constitution (adoption de nouvelles lois sur les langues nationales) et suppression des lois imposant le français comme langue incontournable	L'Assemblée Nationale accepte la révision de la constitution	La constitution dispose de beaucoup de lois favorisant l'introduction des langues dans le système éducatif formel	Gouvernement Assemblée Nationale	La société civile, les députés, les ministres	Réunion avec les députés, le gouvernement pour les convaincre du bien du bien fondé de notre idée	Mécontentement de certains députés qui sont en désaccord avec l'idée	Dès que possible	Les défenseurs des langues nationales en collaboration avec la société civile

3.3.2 Plaidoyer envers le ministère de la culture, de l’alphabétisation de l’artisanat et du tourisme

Comme son nom l’indique, ce ministère est chargé d’aider les Béninois à affirmer leur identité culturelle. Il est également chargé de l’alphabétisation, du tourisme et de l’artisanat. C’est un ministère surchargé à notre avis. Bien vrai que sans les langues nationales, on ne peut parler de la culture mais ce n’est pas une raison pour associer le tourisme et l’artisanat.

Les travaux à effectuer dans ces domaines sont énormes et immenses. En les accumulant, on risque de bâcler le travail qui est indispensable pour notre développement. Nos langues sont encore au point mort ; c’est pourquoi il est mieux de les dissocier de tout autre domaine.

Nous suggérons que ce ministère soit divisé en deux. Le premier sera le ministère de la culture, de l’artisanat et du tourisme et le second, le ministère de l’alphabétisation et d’introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois. Nous souhaitons que le ministère épouse notre idée afin de pouvoir gérer au mieux la problématique de l’introduction des langues nationales dans le système éducatif.

En outre, le ministère doit songer à valoriser nos langues à travers plusieurs prestations. Il peut organiser des jeux concours en langues nationales, donner le meilleur prix à celui qui s’exprimerait bien dans sa langue maternelle. Pourquoi pas aussi ‘*miss langues nationales*’. Enfin il faut qu’il pense à la poursuite des travaux de recherche sur nos langues afin Tout ceci permettrait à nos langues nationales de prendre un essor.

Tableau N°14 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le ministère de la culture, de l’alphabétisation de l’artisanat et du tourisme

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes et actions	Risques et hypothèses	Calendrier	Responsabilités
Améliorer les activités du ministère de la culture, l’alphabétisation et de la promotion des langues maternelles	Diviser le ministère en deux (1 ^{er} ministère de la culture ; 2 ^e ministère de l’alphabétisation et de la promotion des langues nationales)	Financement pour répartir les deux ministères	Evaluer les activités des deux ministères sur le terrain	Le gouvernement, les fonctionnaires du ministère de la culture, de l’alphabétisation et de la promotion des langues nationales	La société civile, l’assemblée nationale, les décideurs, le fond d’aide et de financement pour l’introduction des langues nationales dans le système éducatif	Faire pression sur le gouvernement et leur faire comprendre l’importance d’une telle séparation	Manque de financement pour les deux ministères	Dès maintenant	Les défenseurs des langues nationales La société civile Le DSLC
	Organiser chaque année des jeux concours donnant droit à des trophées, des miss langues nationales	Mise sur pied d’un comité d’organisation des jeux concours et miss langues nationales	Le nombre de participant chaque année	Le gouvernement, le ministère de la culture, de l’alphabétisation et de la promotion des langues nationales	Structures de défenses des langues nationales, le DSLC, la Coopération Suisse, comité d’organisation ‘Miss Bénin’, la télévision, les médias en générale	Réunion d’information, de sensibilisation pour mobiliser la communauté béninoise en particulier les jeunes filles Avoir des sponsors, des partenaires pour éviter le manque de financement dans l’organisation	Réticence de certaines autorités et partenaires Mécontentement de certaines autorités	Dès maintenant	Les défenseurs des langues nationales La société civile Le DSLC

3.1.1 Plaidoyer envers le ministère de l'enseignement maternel et primaire

L'enseignement d'un enfant commence depuis sa naissance ; ce ministère est chargé d'accompagner l'enfant dans le processus de son éducation. C'est ici que tout se joue. Si un ministre, un député, un président etc., doit maîtriser sa langue maternelle, c'est à ce niveau qu'il peut acquérir les connaissances nécessaires dans ce domaine. Ainsi, il est impératif que le ministère de l'enseignement valorise ce secteur de l'éducation. Pour cela, nous ferons quelques propositions pour permettre un décollage effectif de nos langues nationales.

Nous suggérons que le ministère dote toutes les écoles du Bénin de matériaux didactiques en langues nationales. Les manuels pouvant permettre à l'enfant d'apprendre sa langue maternelle et en même temps le français. Ceci faciliterait un enseignement bilingue (Langues nationales/ Français) ou multilingue. Pour les CESE voici deux exemples de figures sur lesquelles les fruits sont dans plusieurs langues. Avec ces figures, il est possible d'assurer un enseignement bilingue qui peut prendre en compte nos langues nationales.

Figure N°2 : schéma pour un apprentissage bilingue : exemple du citron

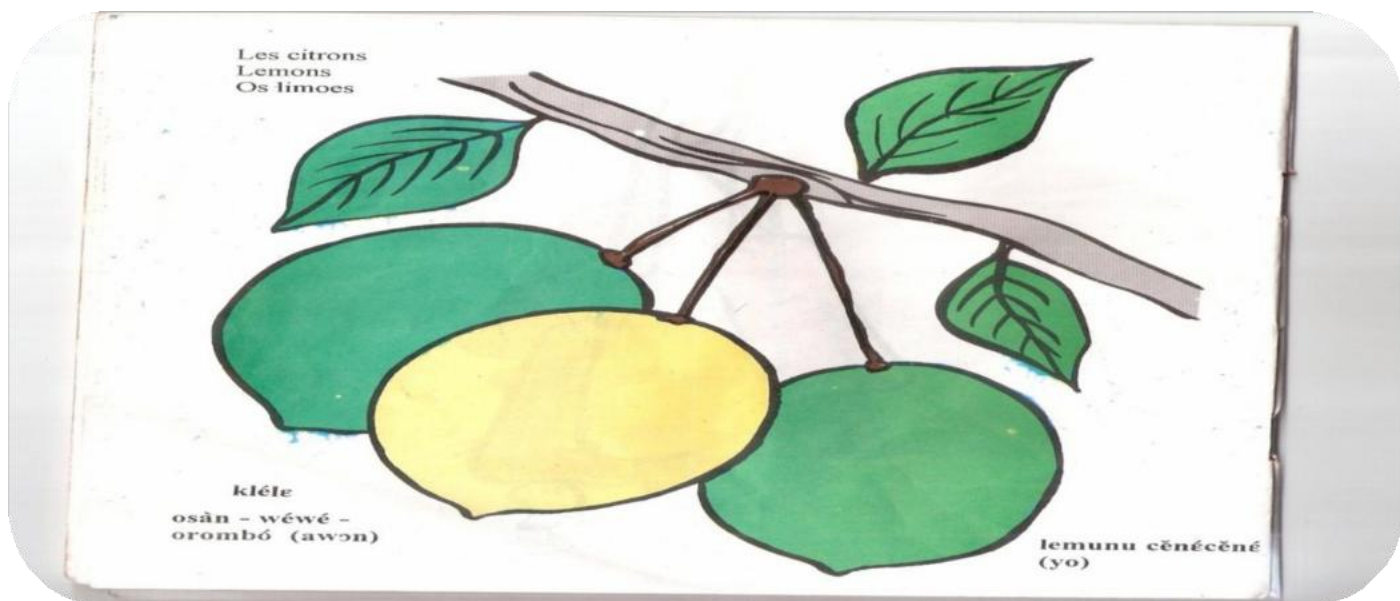
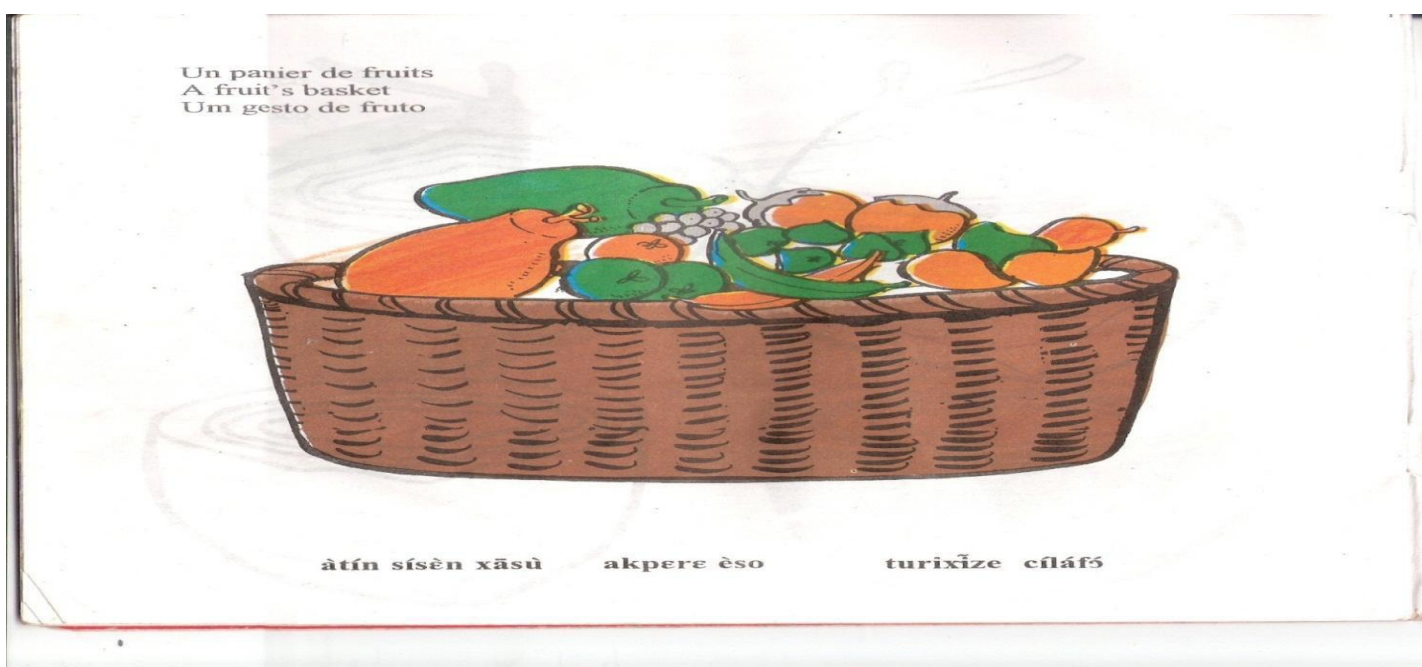


Figure N°3 : schéma pour un apprentissage bilingue : exemple des fruits



Source : GBADO Béatrice, SONON Hector, 2006, « j'apprends à colorer », Editions Ruisseaux d'Afrique.

Par ailleurs, d'après nos constats, certaines écoles font encore l'usage du 'signal', pour décourager les élèves qui parlent les langues nationales. Or, ce système laisse des séquelles dans la vie des apprenants. Nous pouvons le constater à travers ces propos du professeur Bienvenu AKOHA : « Les Béninois de ma génération se souviennent encore (comment peut-on l'oublier ?) de la triste célèbre pratique du signal qui consistait à punir d'humiliation tous les élèves qui, par réflexe, parleraient une langue béninoise dans les enceinte de l'école »¹. Le ministère de l'enseignement maternel et primaire doit veiller à une destruction totale de ce phénomène dans nos écoles publiques et privées. Il est vrai que le phénomène n'est plus récurrent mais dans certaines écoles, cela existe encore. Les maîtres, maîtresses et directeurs d'écoles doivent encourager les élèves à raconter des histoires, des contes, des panégyriques en langues nationales.

Aussi, pour permettre l'éradication du 'signal', le ministère doit programmer des séances d'activités en langues nationales (au moins deux fois par semaine). Le MEMP doit obliger les écoles publiques et privées à l'application de ces activités. En plus, il doit entrer en partenariat avec les Ecole Normales Supérieurs pour assurer la formation en LN des nouveaux instituteurs qui sont en formation dans ces écoles. Toutefois, il ne sera pas la seule institution qui interviendra dans l'enseignement des langues nationales. D'où notre plaidoyer envers le ministère de l'éducation.

¹AKOHA A. Bienvenu, 2009, " Quelle stratégie pour l'introduction des langues Béninoises dans l'Enseignement formel au Benin" in ouvrage issu des Actes de l'atelier scientifique sur les Langues Africaines dans l'Enseignement au Bénin : Problèmes et Perspectives, Casas book séries N°68, Labo GBE N°9, p 134

Tableau N°15 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le ministère de l'enseignement maternel et primaire

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes et actions	Risques et hypothèses	Calendrier	Responsabilités
Doter toutes les écoles béninoise (maternelles et primaires) des matériels didactiques pouvant permettre un enseignement bilingue langue nationale/français	A partir de la maternelle, chaque élève doit recevoir des enseignements en langue nationale et en français	Financement pour la confession de nouveaux matériels didactiques et mise à la disposition de ceux dans toutes les écoles maternelles et primaires	Evaluer le niveau d'instruction des élèves en langues nationales et leur capacité à lire, écrire et parler couramment les langues nationales à travers la rédaction des textes en langues nationales, la lecture en langues nationales, récitation des proverbes, devinettes, chants et genre contés	Les maîtres et les directeurs d'écoles, les élèves, le ministère de l'enseignement maternel et primaire	Le ministère de la culture, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, les parents d'élèves, la société civile, les médias, l'INFRE	Forum public, réunion d'information pour mobiliser et sensibiliser les maîtres et directeurs, parents d'élèves sur le sujet Faire pression pour une rapide réalisation des matériels didactiques Elaboration d'un protocole de partenariat entre l'INFRE et la Commission Nationale de Pilotage de l'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel (CNPILNa-SEF)	Insuffisance des matériels didactiques La non adaptation de cette idée par certaines autorités	Dès maintenant	Les organismes de défenses des langues nationales en collaboration avec le MEMP
	Décourager la pratique du "signal" afin de créer un environnement favorable à l'apprentissage en langue nationale	Encourager les élèves à raconter des histoires, contes et panégyriques en langues nationales	Etudier la capacité de chaque élève à parler de son origine, de son histoire	Le ministère de l'enseignement maternel et primaire Les maîtres et directeurs d'écoles, les élèves	Les médias, les maîtres, les ONG de défenses des langues nationales	Donner des conseils aux élèves, maîtres et directeurs pour que la suppression des "signal" n'entraîne pas une baisse du niveau en français des élèves Exiger des séances d'activités en langues nationales deux fois par semaine.	Baisse du niveau de certains élèves en français La réticence de certains maîtres, directeurs et parents d'élèves	Dès maintenant	Les organismes de défenses des langues nationales en collaboration avec le MEMP

3.1.2 Plaidoyer envers le ministère de l'éducation

Le but principal visé ici est la redynamisation du secteur de l'éducation en exigeant l'apprentissage des langues nationales tant au niveau du secteur privé qu'au niveau du secteur public dans tous les ordres d'enseignement.

Pour y arriver, le ministère doit procéder à la formation en langues nationales des maîtres du primaire, professeurs du secondaire et du supérieur. Il doit également œuvrer pour que chaque apprenant du primaire, secondaire, supérieur commence à lire, écrire et parler au moins l'une des dix (10) langues nationales d'intercommunication à la rentrée 2012-2013. Tout ceci ne serait possible que grâce au financement du projet. Il urge alors que le ministère se dote des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Après la formation des enseignants, nous souhaiterons que le ministère fasse des tests de recrutement en langues nationales pour savoir quel enseignant envoyé dans telle ou telle région, ville, village, quartier. Mais pour les enfants non scolarisés, il sera ouvert des écoles spéciales pour leurs enseigner les dix (10) langues d'intercommunication. En ce qui concerne les apprenants, nous suggérons que le ministère évalue le pourcentage des apprenants en complétant leur éducation avec l'apprentissage des dix (10) langues nationales d'intercommunication et étudie leur niveau d'étude dans celles-ci. Pour la réussite de ces actions, la sensibilisation des enseignants, des apprenants, des parents s'avère nécessaire. La construction des centres de documentation en langues nationales est obligatoire car ceci permettra aux apprenants de faire des recherches après les cours reçus en classe. La distribution gratuite des matériels didactiques faciliterait le processus d'apprentissage.

Pour finir, nous souhaiterons qu'à partir de l'année 2013, les examens académiques et professionnels soient sanctionnés par des épreuves en langues nationales,

que chaque apprenant ait la possibilité de montrer ses compétences linguistiques à travers ses copies. Nous souhaitons également que ces actions du ministère se poursuivent au niveau du secteur supérieur en collaboration avec le Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLCL).

Tableau N°16 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le ministre de l'éducation

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes et actions	Risques et hypothèses	Calendrier	Responsabilités
Redynamiser le secteur de l'éducation en exigeant l'apprentissage des langues nationales dans le secteur privé que dans le secteur public dans tous les ordres d'enseignement	Formation des maîtres, des professeurs du secondaire et de l'Université dans le domaine des langues nationales	Organisation dans les meilleurs délais des ateliers de formations ; financement des formations et mise à disposition des matériels didactiques aux enseignants	Faire des textes de recrutement en langues nationales Voir le niveau des enseignants et savoir s'ils peuvent enseigner les six langues nationales	Maîtres, professeurs, apprenants et parents d'élèves	Les ONG nationales, les organismes de défenses des langues nationales, le DSLC, les syndicalistes	Faire pression pour que la formation des maîtres soit vite fait et bien fait Organiser des ateliers de formations entre les enseignants et les vieux qui maîtrisent l'histoire des langues	Réticence de certains cadres du ministère Manque de financement pour avoir un rendement fiable Apprentissage difficile à certains enseignant utilisant déjà le français depuis	Dès maintenant	Le ministère de l'éducation Les organismes de défenses des langues nationales (ODLN)
	Chaque apprenant du primaire, secondaire et du supérieur doit commencer au moins à s'exprimer (à lire et écrire) dans l'une des six langues nationales dès la rentrée 2012-2013	Pourcentage important des apprenants béninois complétant leur éducation avec l'apprentissage de l'une des langues nationales	Etudier le niveau d'étude des apprenants dans les six langues	Les apprenants	Le ministère de l'enseignement maternel et primaire, de l'enseignement secondaire et supérieur, les parents, les organismes de défenses des langues nationales	Sensibilisation des parents d'apprenants et des apprenants eux-mêmes Construire des centres de documentation en langues nationales Distribution gratuite aux apprenants des matériels didactiques	Réticence de certains parents qui estiment que l'apprentissage des langues nationales ne débouche guère sur le marché de l'emploi Manque de financement pour la réalisation des matériels didactiques de qualité en quantité suffisant	Dès la rentrée 2012-2013	Enseignants Tous les ordres de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur Les parents Les ODLN
	A partir de 2013, proposer des épreuves en langues nationales aux examens académiques et professionnels	Financement pour la réalisation de ces épreuves	Vérifier l'authenticité des épreuves proposées	Les apprenants, le DEC (Direction des Examens et Concours)	Les syndicalistes, les enseignants, ODLN	Faire pression pour que le DEC commence le plutôt possible à présenter les épreuves	Manque de volonté des décideurs Faible niveau d'étude des apprenants	2013	La DEC Le ministère de l'éducation

3.1.3 Plaidoyer envers le Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLCL)

Le Département des Sciences du Langage et de la Communication est un département qui s'occupe de l'apprentissage de quelques langues nationales telles que le *ƒɔ ngbè*, le *yoruba*, le *dendichinè*, le *adjagbè* etc.

Plusieurs actions ont été menées par le département ces dernières années dans le domaine de l'apprentissage des langues nationales. Notre souhait ici est que le département continue non seulement l'enseignement en langues nationales mais qu'il l'élargisse au niveau des autres départements, facultés et écoles de l'université d'Abomey-Calavi.

Leur première tâche sera de redynamiser l'enseignement en langues nationales en obligeant les étudiants du département à apprendre à lire et à écrire les cinq (05) langues d'intercommunication de la 1^{ère} année jusqu'en 4^{ème} année (les Cinq langues formant une UV).

La seconde tâche sera d'aider les étudiants des autres départements, facultés et écoles à commencer aussi l'apprentissage des six langues nationales. Le DSLC peut organiser des journées portes ouvertes pour valoriser nos langues et les promouvoir, des journées de sensibilisation pour encourager les apprenants. Pourquoi ne pas décréter une journée fériée où il n'y aura ni cours, ni aucune autre activité à l'université. Une journée au cours de laquelle toute activité sur les campus sera en langues nationales. Celles-ci seront au cœur des débats et permettront au DSLC de rassembler les organismes d'alphabétisation et de l'intégration des langues nationales autour de différentes activités visant l'épanouissement de nos langues. Il s'avère indispensable et nécessaire que le gouvernement béninois appui financièrement et techniquement le département pour la réalisation de ces activités. Le département doit également rentrer en partenariat avec les

Plaidoyer pour une réévaluation des langues nationales dans le système éducatif formel

organismes d'alphabétisation pour mieux réaliser ces activités. Ceci nous amène à formuler notre plaidoyer à l'endroit des organisations d'alphabétisation.

Tableau N°17 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers le Département des Sciences du Langage et de la Communication

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes et actions	Risques et hypothèses	Calendrier	Responsabilités
Continuer l'enseignement en langues nationales et l'élargir au niveau des autres départements, facultés et écoles de l'Université d'Abomey-Calavi	Redynamiser l'enseignement en langues nationales en obligeant les étudiants à apprendre à lire et à écrire les 06 langues nationales choisies de la 1 ^{ère} année jusqu'en 4 ^{ème} année (les 06 langues formant 1UV)	La disponibilité des professeurs et des matériels didactiques ; La volonté des étudiants à apprendre leur langue nationale	Evaluer le niveau des étudiants en langues nationales à travers les devoirs de tables, des séances de questions-réponses	Les étudiants	Les syndicats de l'Université, les professeurs, les recteurs, les doyens des facultés et écoles	Organiser fréquemment des journées de sensibilisation sur les langues nationales ; Décréter une journée de réjouissance ou les langues nationales seront aux cœurs des débats	Réticence de certains étudiants Manque d'activité pouvant susciter les enseignants à bien faire le travail	Dès la rentrée 2012-2013	DSL, les professeurs des autres facultés et écoles
	Les étudiants doivent eux aussi commencer l'apprentissage d'au moins une langue nationale Faire des recherches scientifiques approfondies sur nos langues	La disponibilité des professeurs et des matériels didactiques ; La volonté des étudiants à apprendre leur langue nationale	Evaluer le niveau des étudiants en langues nationales à travers les devoirs de tables, des séances de questions-réponses	Les étudiants	Les syndicats de l'Université, les professeurs, les recteurs, les doyens des facultés et écoles	Organiser fréquemment des journées de sensibilisation sur les langues nationales ; Décréter une journée de réjouissance ou les langues nationales seront aux cœurs des débats	Réticence de certains étudiants Manque d'activité pouvant susciter les enseignants à bien faire le travail	Dès la rentrée 2012-2013	DSL, les professeurs des autres facultés et écoles

3.1.4 Plaidoyer envers les organisations d'alphabétisation et de l'initiation des langues nationales

La priorité est portée ici sur le secteur non formel. Le rôle principal de ces organisations est de faire du secteur non formel de l'éducation la base d'une alphabétisation en langues nationales efficace. Les organisations d'alphabétisation auront pour objectif de créer des conditions favorables d'apprentissage en langues nationales pour les travailleurs, les cultivateurs et autres fonctionnaires et d'amener chaque apprenti (menuisier, couturier, maçon etc.) de tous les secteurs d'activités, à avoir une connaissance dans les six langues d'intercommunication.

Pour atteindre ses objectifs, les organisations d'alphabétisation doivent :

- ouvrir des centres de cours du soir ;
- mettre les matériels didactiques à la disposition des enseignants et des
enseignés ;
- exiger l'attestation en langue nationale pour la libération des apprentis ;
- organiser des concours, des tests, des séances de questions-réponses pour
connaître le niveau de langue des fonctionnaires, travailleurs ;
- consulter le registre d'inscription pour voir le pourcentage de
fonctionnaires, travailleurs apprentis inscrits ;
- chercher des partenaires pour le financement du projet ;
- sensibiliser les travailleurs, les fonctionnaires, les apprentis.

A travers ces activités que nous jugeons utiles, les organisations d'alphabétisation pourront atteindre leurs objectifs. Ils peuvent aussi se faire aider par les médias. Nous suggérons que les organisations entrent en partenariat avec les Eglises pour mieux atteindre les populations analphabètes. Ces Eglises ont commencé l'alphabétisation

'P[aiâoyeryour une rée[[e imyilcation des [angues nationafRs clans [e système éâucatif forme]

depuis la période précoloniale et peuvent être un atout formidable pour l'action des organisations.

Tableau N°18 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers les organisations d’alphabétisation et de l’intégration des langues nationales

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes et actions	Risques et hypothèses	Calendrier	Responsabilités
Faire du secteur non formel de l'éducation de base d'une alphabétisation en langue nationales efficace	Créer des conditions favorables d'apprentissage en langues nationales pour les travailleurs, les cultivateurs et autres fonctionnaires	Ouvrir des écoles de cours du soir ; Mettre les matériels didactiques à la disposition des enseignants et des enseignés	Organiser des concours, des textes, des séances de questions-réponses pour connaître le niveau de langue des fonctionnaires ; Consulter le registre d'inscription	Travailleurs, fonctionnaires	ODLN, les syndicats, les ministères, la société civile, la bourse du travail, le CEBELAE, le CENALA, le DSLC.	Sensibilisation des travailleurs, fonctionnaires, chercher des partenaires pour le financement de la réalisation des matériels didactiques ; Donner gratuitement les matériels	Réticence des travailleurs ; Manque de temps permettant réellement de s'impliquer dans le processus d'apprentissage ; Manque de financement.	Dès maintenant	Organisations d'alphabétisation
	Amener chaque apprenti (menuisier, couturier, maçon etc.) de tous les secteurs d'activités, à avoir une connaissance dans les six langues	Ouvrir des écoles de cours du soir ; Mettre les matériels didactiques à la disposition des enseignants et des enseignés ; Exiger l'attestation pour la libération des apprentis	Organiser des concours, des textes, des séances de questions-réponses pour connaître leurs niveaux ; Consulter le registre d'inscription pour voir le nombre d'apprenti inscrit.	Travailleurs, fonctionnaires	Les patrons des apprentis, les parents, ODLN, le DSLC	Sensibilisation des parents, des patrons des apprentis, des apprentis eux-mêmes ; Chercher des partenaires pour le financement de la réalisation des matériels didactiques ; Donner gratuitement les matériels didactiques.	Réticence de certains parents ou patrons ; L'incapacité des apprentis à vite appréhender la connaissance en langues nationales	Dès maintenant	Organisations d'alphabétisation

3.1.5 Plaidoyer envers les médias

Depuis quelques années, les médias n'ont aucune activité de promotion des langues nationales. Notre désir est qu'ils s'impliquent réellement dans le processus de la promotion des Langues Nationales (LN). Pour cela, deux (02) objectifs sont visés :

D'une part, chaque journal, magazine doit réserver une colonne pour les histoires, contes en langues nationales et d'autre part, les radios et télévisions doivent insérer dans leur grille de programmes plusieurs émissions en langues nationales, des émissions d'enseignement.

Pour cela, nous devons organiser des réunions d'information, des conférences de presse pour montrer aux médias le bien fondé du projet. Il faut également doter les médias des personnes ressources sachant lire, parler et écrire les langues nationales. Si d'ici 2013, nous pouvons déjà avoir l'apparition des écrits en langues nationales dans la majorité des journaux, beaucoup d'émission en langues nationales sur nos chaînes privées et publiques de radios et télévisions, alors nos langues quitteront leur état de dominance.

Signalons que depuis février 2012, la chaîne de télévision "Canal 3" a commencé par diffuser des revues de presse en langues nationales et, 05 langues au moins sont prises en compte dans le programme. Seulement, la succession de ces revues peuvent ennuyer la population ; alors, nous proposons à cette chaîne de séparer les revues de presse (par exemple au lieu de faire les 05 langues de 15H à 16H, essayé de faire en 02 langues le matin et les trois autres le soir. En plus de ces revues de presses, Canal 3 diffuse également son bulletin météo en fo ngbè. Tout ceci ajouté à l'émission de Jo HLONON et de da-HOUNWE tous les dimanches soir. Nous prions tous les stations radios et les autres chaînes de télévision d'adopter ce système de "Canal3" et d'en faire encore plus.

'P[aiâoyeryour une rée[[e imyilcation des [angues nationafRs clans [e système éâucatif forme[

Nous ne pourrons faire tout ceci en mettant en marge la population béninoise, elle qui se trouve au centre du développement de notre pays.

Tableau N°19 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers les médias

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes et actions	Risques et hypothèses	Calendrier	Responsabilités
Que les médias s'impliquent dans le processus de la promotion des langues nationales	Chaque journal, magazine réserve une colonne pour les histoires et contes en langues nationales	L'apparition des écrits en langues nationales dans la majorité des journaux	Pourcentage de journaux, magazines qui réservent une colonne aux langues nationales	Les patrons de presses, directeurs de publications	UPMB, CNPA, la maison des médias Thomas MEHANSSAN, les agences de communications, HAAC, ODEM	Organiser des réunions d'information, des conférences de presses pour montrer le bien-fondé de l'idée aux presses	Réticence des journaux privés Refus d'apparition d'une colonne en langues nationales	Dès maintenant	Les ODLN Le gouvernement La HAAC Le DSLC
	Que les radios, télévisions insèrent dans leur grille de programme plusieurs émissions en langues nationales et des émissions d'enseignement en langues nationales	Qu'il y ait beaucoup d'émission en langues nationales sur nos chaînes de télévisions privées comme publiques et dans les stations radios	Pourcentage de télévisions, radios faisant beaucoup d'émissions en langues nationales	Les directeurs des radios et télévisions, les chefs programmes	UPMB, CNPA, la maison des médias Thomas MEHANSSAN, les agences de communications, HAAC, ODEM	Doter chaque presse de journaliste sachant écrire, lire, parler l'une des six langues nationales Organiser des réunions d'informations, des conférences de presses pour montrer le bien-fondé de l'idée aux télévisions et radios Doter les télévisions et radios de journalistes sachant écrire, lire, parler l'une des six langues nationales	Réticence des chaînes privées Refus d'intégrer les émissions en langues nationales dans leur grille de programme	Dès maintenant	Les ODLN Le gouvernement La HAAC Le DSL

3.1.6 Plaidoyer envers la population béninoise

L'introduction des langues dans le système éducatif ne sera possible que grâce au dévouement de la population béninoise. A la maison comme dans les rues, chaque parent doit s'impliquer dans le processus de l'apprentissage des langues nationales de leurs enfants.

D'abord, nous prions les parents de parler régulièrement et couramment leurs langues nationales à leur enfant à la maison.

Ensuite, nous estimons que grâce à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel, chaque parent peut aussi commencer à lire et à écrire les langues nationales par le biais de leur enfant.

Enfin, nous voudrions que ces parents essayent de rencontrer les vieux, les grands parents qui sont toujours au village et qui maîtrisent mieux la langue, les histoires, les contes, les panégyriques et qu'ils s'impliquent dans le processus de stockage de ces valeurs précieuses avec l'aide des organisations de l'alphabétisation.

La principale action à mener ici est la sensibilisation des parents. Les parents ne pourront pas s'investir s'ils ne sont pas mobilisés et motivés à entreprendre ces actions de promotion des langues nationales. Il faut également faire pression pour que le gouvernement débloque les fonds pour la réalisation des matériels didactiques qu'on pourra partager gratuitement aux parents et aux apprenants afin d'assurer une bonne formation.

Tableau N°20 : tableau du résumé de stratégie du plaidoyer envers la population béninoise

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes et actions	Risques et hypothèses	Calendrier	Responsabilités
Que chaque parent béninois s'implique dans le processus d'apprentissage des langues nationales de leurs enfants	Que les parents parlent fréquemment et couramment leur langue maternelle à leur enfant à la maison	La volonté des parents à parler leur langue nationale à leurs enfants et non le français	Faire le recensement pour connaître le nombre de foyers parlant leurs langues maternelles à la maison	Les parents Les enfants Toute la population béninoise	Les ODLN, les médias, le ministère de la culture de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	Sensibilisation à travers les médias Inviter les parents à des séances de travail pour leur donner plus d'acquis dans le domaine	Réticence de certains parents	Dès maintenant	Les ODLN Le DSLC
	Grâce à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel, que chaque parent commence aussi à lire et à écrire par le biais de leurs enfants	Que l'introduction soit effective et que les enfants arrivent à lire, à écrire et à parler leurs langues nationales	Faire le recensement pour connaître combien d'enfant arrive à lire, écrire et parler la langue nationale et implique leurs parents dans le processus d'apprentissage	Les parents Les enfants Toute la population béninoise	Les ODLN, les médias, le ministère de la culture de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	Faire pression pour que l'introduction soit réelle et efficace Travailler avec les apprenants pour leur donner des acquis pouvant leur permettre d'impliquer leurs parents	Utilisation d'une mauvaise pédagogie d'apprentissage par les apprenants	Dès maintenant	Les ODLN Le DSLC

CONCLUSION GENERALE

« La langue joue un rôle essentiel dans l'enseignement. Aujourd'hui, de nombreuses recherches montrent que les élèves apprennent plus vite à lire et à acquérir de nouvelles connaissances lorsqu'ils ont reçu un premier enseignement dans leur langue maternelle. Ils apprennent également plus rapidement une seconde langue que ceux qui ont d'abord appris à lire dans une langue qui ne leur était pas familière »¹. Cet extrait résume la nécessité et montre l'importance de notre thème : « *plaidoyer pour une implication réelle des langues nationales dans le système éducatif formel* ». Dans ce travail de plaidoyer, nous avons essayé de faire le point des nombreuses actions déjà effectuées dans le domaine.

Ensuite, nous avons essayé de donner quelques stratégies pour une introduction réelle des langues nationales dans le système éducatif formel. Au terme de ce travail, il convient de faire remarquer que malgré les actions effectuées, nos langues sont encore au point mort.

Pour pallier à cet état de chose, nous avons fait plusieurs propositions dans notre plaidoyer dont les principales sont entre autres : la sensibilisation de tous les acteurs de l'éducation, la formation adéquate des formateurs, l'implication des acteurs de l'éducation aux NPE, la réalisation des matériels didactiques par les structures appropriées, la poursuite des travaux de recherches scientifiques sur les langues nationales et surtout le soutien financier. Nous avons également suggéré que, comme les sciences et les techniques constituent un grand obstacle, ils conservent leur masse horaire et continuent d'être enseignées en français en attendant la poursuite des recherches sur nos langues.

¹GBAGUIDI Koffi Julien, 2009, "Evaluation critique des actions de l'INFRE pour l'Enseignement des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel au Bénin et Perspectives" in ouvrage issu des Actes de l'Atelier scientifique sur langues Africaines dans l'enseignement au Bénin : Problèmes et Perspectives, casa Book series, Labo GBE N°9, p. 154.

Ces stratégies que nous avons précitées dans leur application permettront un développement durable de nos langues. C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, l'introduction des langues nationales dans le système éducatif doit être promue pour permettre à tout le monde et en particulier à l'enfant béninois de participer efficacement et activement à l'édifice d'une nation prospère.

Enfin, notre ardent souhait est que grâce à notre plaidoyer, les autorités compétentes se persuadent de l'importance et de l'urgence d'une introduction de nos langues nationales dans le système éducatif formel.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages:

ADJA Eric, 2009, plaidoyer et marketing social, Eléments de syllabus, partie 1, 62 pages ;

ADJA Eric, 2009, plaidoyer et marketing social, Eléments de syllabus, partie 2, 30 pages ;

ADJANOHOUN, M. J. R., 2005, Phénomènes de contact de langues : motivations sociales et structures syntaxiques des codeswitchings fon / français, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey Calavi, FLASH /DSLCL, 304p ;

AKOHA A. Bienvenu, 2009, "Quelle Stratégie pour l'Introduction des langues Béninoises Dans l'Enseignement formel au Bénin" in ouvrage issu des Actes de l'atelier scientifique sur Langues Africaines Dans l'Enseignement au Bénin : Problèmes et Perspectives, Casas Book séries N°68, Labo GBE N°9, pp 128-145 ;

AKOHA A. Bienvenu, 1999, "le Français et la promotion des langues béninoise" in Langage et Pédagogie N°9, Actes de la table ronde sur l'enseignement du Français au Bénin, Cotonou les 19 et 20 juin 1999, pages 6-18 ;

AKOHA A. Bienvenu, 2010, "Structure Générale des Langues", OGW Editions, 122 pages ;

AKOHA A. B., -Du français à l'écriture de la langue Fon" Langage et Pédagogie N°6, pp 94-105

Bamgbose A., 1976, Enseignement et Langues maternelles en Afrique Occidentale, UNESCO, Paris, 137 pages ;

BOKO, C. Gabriel, 2007, -Importance de la langue maternelle dans le développement psychomoteur, affectif de l'enfant et ses importances dans la vie scolaire'';

CENALA, (2003), Atlas et Etude sociolinguistique du Bénin (nouvelle édition revue et corrigée), Cotonou, 104 pages ;

Confermen, 1986, Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, bilan et inventaire, Paris, 600 pages ;

Da Cruz, Mn 2007, ''Langues Nationales et Nouveaux Programmes d'Etudes'' in langage et devenir N°11, bulletin du CENANLA pages 96-108 ;

GBETO Flavien et AHOHOUNKPANZON Michel, 2002, ''Bibliographie Analytique de la littérature et des travaux scientifiques sur les langues béninoises, coopération suisse, 256 pages ;

GBETO, F., 2009, -Pour une politique hardie d'introduction des langues africaines, à l'école au Bénin'', in langues africaines dans l'enseignement au Bénin: problèmes et perspective, Ed. The Autors, 223p.

HAZOUME Marc-Laurent, 1994, Politique Linguistique et Développement (cas du Bénin), Editions du Flamboyant, 135 pages ;

HOUIS, M et BOLA Richard, R.1977, Intégration des langues africaines une politique d'enseignement, Paris, UNESCO Agecop.

TCHITCHI Y. Toussaint, 2009, ''langues et politiques de langues au Bénin'', éditions Ablodè l'UAC, 194 pages ;

TCHITCHI Y. Toussaint, 2008, ''Terminologie et Vulgarisation scientifique précédé de pratique Economique et Aliénation culturelle'', CAAREC éditions, 92 pages ;

Mémoires:

ADIGLA Alexandre O., 2009, Introduction des Langues Nationales dans le système éducatif béninois : quelle option pédagogique pour une éducation de qualité ; mémoire de fin de formation pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Conseiller Pédagogique ;

Babalola Clément, 1991, Problématique de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif : contribution aux NPE, mémoire de maîtrise, 78 pages ;

KONGABE S. Cheridoine, 2007, Effets socio-économiques de l'alphabétisation sur les membres des groupes de femmes (cas de la commune de DJOUGOU), mémoire de maîtrise, 50 pages ;

Internet:

- www.google.com
- <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afriq/benin.htm>
- www.google.com
- www.francophonie.org

ANNEXES

Fiche d'enquête pour élève

Nom :

Age :

Prénoms :

Niveau d'étude :

Q1 : Quelle est votre langue maternelle ?

R1 :

Q2 : Quelle(s) langue(s) parlez-vous à la maison avec vos parents ?

R2 : Français Langues nationales

Q3 : Quelle(s) langue(s) utilisez-vous très souvent pour communiquer avec vos camarades pendant la récréation ou en absence du maître ?

R3 : Français Langues nationales

Q4 : Comprenez-vous bien les explications que vous donne votre maître au cours des situations d'apprentissage qui se déroulent exclusivement en français ?

R4 :

Q5 : Erouvez-vous de la joie à rester avec votre maître lorsqu'il utilise exclusivement le français pour enseigner ?

R5 :

Fiche d'enquête pour enseignants

Nom :

Age :

Prénoms :

Secteur d'enseignement :

Q1 : Que pensez-vous de la situation de nos langues nationales dans la politique linguistique du Bénin ?

R1 :

Q2 : Quelle est la méthode d'apprentissage que vous utilisez dans les écoles ?

R2 :

Q3 : Pensez-vous qu'on peut introduire les langues nationales dans le système éducatif formel ?

R3 : Oui

Non

Q4 : Avez-vous reçu une formation en langues nationales ?

R4 : Oui

Non

Q5 : Pensez-vous que la non introduction des langues nationales dans le système éducatif formel constitue un handicap pour le rendement scolaire des élèves et sur le développement de notre société ?

R5 : Oui

Non

Q6 : Vous arrive-t-il d'utiliser les langues maternelles de vos apprenants pour communiquer avec eux en situation d'apprentissage ?

R6 : Oui

Non

Q7 : Si oui, utilisez-vous librement ces langues maternelles même en présence de vos autorités hiérarchiques ?

R7 : Oui

Non

Fiche d'enquête pour parents d'élèves

Nom : Age :

Prénoms : Sexe :

Q1 : Quelle est votre langue maternelle ?

R1 :

Q2 : Quelle(s) langue(s) parlez-vous à vos enfants à la maison ?

R2 : Français Langues nationales

Q3 : Pensez-vous que les langues nationales peuvent-être enseignées dans nos écoles ?

R3 : Oui Non

Q4 : Pensez-vous que la non introduction des langues nationales dans le système éducatif formel a-t-il un inconvénient sur le rendement scolaire des élèves et sur le développement de notre société ?

R4 : Oui Non

Q5 : Etes-vous alphabétisés en langues nationales ?

R5 : Oui Non

Q6 : Si non, souhaiteriez-vous être alphabétisé en langues nationales ?

R6: Oui Non

TABLE DES MATIERES

Sommaire -----	1
Dédicaces -----	2
Remerciements -----	3
Liste des tableaux -----	5
Liste des figures -----	7
Sigles et Abréviations -----	8
Introduction générale -----	10
Chapitre I : Généralités -----	13
1.1 Définition des concepts -----	13
1.1.1 Plaidoyer -----	13
1.1.2 Langues nationales / langues maternelles -----	13
1.1.3 Education -----	14
1.1.4 Education formelle -----	15
1.1.5 Politique et aménagement linguistique -----	15
1.2 Langues nationales et enseignement au Bénin -----	16
1.2.1 Période précoloniale -----	16
1.2.2 La période post coloniale -----	16
1.2.3 Les langues nationales aujourd'hui -----	22
1.3 Nécessité de promotion et d'intégration des langues nationales dans l'éducation -----	24
1.3.1 Nécessité pour un développement durable -----	25
1.3.2 Nécessité pour une affirmation culturelle efficace -----	26
Chapitre II : Cadre théorique et méthodologique de l'étude -----	28
2.1 Problématique -----	28
2.2 Revue de littérature -----	30
2.3 Cadre théorique d'analyse -----	37
2.4 Méthodologie -----	42
2.5 Aperçu sur la situation sociolinguistique du Bénin -----	44

2.5.1	Brève présentation du pays et de son environnement sociolinguistique ---	44
2.5.2	Statuts et fonctions des langues au Bénin -----	48
2.5.2.1	La politique de langue officielle -----	48
2.5.2.2	La politique relative aux langues nationales -----	49
2.5.2.3	Situation des langues nationales dans le système éducatif -----	51
2.6	Critère de choix des langues à introduire dans l'éducation formelle -----	52
2.7	Méthode d'apprentissage des langues nationales à l'école -----	55

Chapitre III : Présentation, Analyse des résultats des questionnaires et

Plaidoyer -----	57
3.1 Présentation et analyse des résultats -----	57
3.1.1 Présentation et analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des élèves -----	57
3.1.1.1 Présentation des résultats statistiques -----	57
3.1.1.2 Présentation des résultats qualitatifs -----	58
3.1.1.3 Analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des Elèves -----	59
3.1.2 Présentation et analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des enseignants -----	60
3.1.2.1 Présentation des resultants statistiques -----	60
3.1.2.2 Présentation des resultants qualitatifs -----	60
3.1.2.3 Analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des enseignants -----	62
3.1.3 Présentation et analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des parents d'élèves -----	63
3.1.3.1 Présentation des resultants statistiques -----	63
3.1.3.2 Présentation des resultants qualitatifs -----	63
3.1.3.3 Analyse des résultats du dépouillement des questionnaires des parents d'élèves -----	64
3.2 Rappel et le point des travaux antérieurs de plaidoyer -----	65
3.2.1 Les actions de l'INFRE dans le processus de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin -----	65
3.2.2 Les plaidoyers de l'UNESCO -----	67
3.2.3 Les actions de MILNaSEF -----	69
3.2.4 Le plaidoyer de CNPILNa-SEF -----	70
3.3 Plaidoyer -----	72
3.3.1 Plaidoyer envers le gouvernement -----	72
3.3.2 Plaidoyer envers le ministère de la culture, de l'alphabétisation de l'artisanat et du tourisme -----	78

3.3.3 Plaidoyer envers le ministère de l'enseignement maternel et primaire ---	80
3.3.4 Plaidoyer envers le ministère de l'éducation -----	84
3.3.5 Plaidoyer envers le Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSL)C) -----	87
3.3.6 Plaidoyer envers les organisations d'alphabétisation et de l'intégration des langues nationales -----	90
3.3.7 Plaidoyer envers les médias -----	93
3.3.8 Plaidoyer envers la population béninoise -----	96
Conclusion Générale -----	98
Références bibliographiques -----	100
Annexes -----	103
Fiche d'enquête pour élève -----	103
Fiche d'enquête pour enseignants -----	104
Fiche d'enquête pour parents d'élèves -----	106
Table des matières -----	107